

AIDE TRANSPARENCE (AT)

**PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE DANS LE
DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA
PAUVRETE AU SENEGAL**

Réalisée par :

Dr. Maréma TOURE

assistée par Aminata NIANG

AVRIL 2002

SIGLES ET ABREVIATIONS

BM :	Banque Mondiale
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DPS :	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPPS :	Enquête auprès des ménages sur la perception de la pauvreté au Sénégal
EPPS (Focus – Group):	Enquête la Perception de la Pauvreté
ESAM-1 :	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (1994)
ESAM-II :	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (2001)
ESP :	Enquête Sur les Priorités
GIE :	Groupement D’Intérêt Économique
FMI :	Fonds Monétaire International
FNAE :	Fonds National d’Action pour l’Emploi
FNGPF :	Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine
MFPE :	Ministère de la Famille et de la Petite Enfance
NEPAD :	Nouveau Partenariat Pour le Développement de l’Afrique
NPA :	Nouvelle Politique Agricole
NPI :	Nouvelle Politique Industrielle
NTIC :	Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PANAF :	Plan d’Action National de la Femme
PDES :	Programme Décennal de L’Éducation et de la Formation
PDEF :	Plan de Développement Économique et Social
PIB :	Produit Intérieur Brut
PLP :	Plan de Lutte Contre la Pauvreté
PMA :	Pays Moins Avancés
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PMI :	Petite et Moyenne Industrie
PNDS :	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE :	Pays pauvres Très Endettés
QUID :	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement de l’ESAM-II

TABLE DES MATIERES

TITRES	PAGES
<u>I-INTRODUCTION ET CONTEXTE</u>	5
1.1 –INTRODUCTION.....	5
1.2 –CONTEXTE DE L’ETUDE.....	7
1.3 – SITUATION D’ENSEMBLE DES FEMMES SENEGALAISES	8
<u>II – MECANISMES NATIONAUX DE PROMOTION DE L’EGALITE DES SEXES</u>	9
2.1- LA PROMOTION FEMININE AU SENEGAL : HISTORIQUE ET EVOLUTION.....	9
2.2- DU MFSN AU MFPE : CHANGEMENT ET CONTINUTE	10
2.3- LE PANAF 1997-2001, CADRE DE REFERENCE DES POLITIQUES DE GENRE.....	11
2.4- CAPACITES NATIONALES A PROMOUVOIR L’EGALITE DES SEXES	13
<u>III - ANALYSE DU DSRP EN FONCTION DE L’APPROCHE GENRE</u>	15
3.1 – CHAPITRE I : INTRODUCTION ET CONTEXTE	15
3.1.1– <u>A propos des éléments de contexte</u>	15
3.1.2 - <u>Implication de la Société civile (notamment féminine) dans la formulation du DSRP</u>	15
3.1.2.1-La phase préparatoire	16
3.1.2.2 – La phase de conception de la démarche d’élaboration	17
3.1.2.3 – La phase d’élaboration du DSRP	18
3.2 – LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE	18
3.2.1– <u>Prise en compte du genre dans les Dimensions de la pauvreté</u>	18
3.2.1.1 – Limites de la Définition et de la Mesure de la Pauvreté	19
3.2.1.2–Caractéristiques de la Pauvreté	20
3.2.1.3 – Aspects des manifestations de la Pauvreté	21
3.2.1.4–Points de rupture.....	22
3.2.2– <u>Approche genre et Déterminants de la pauvreté</u>	22
3.2.2.1 – Environnement économique/Insuffisance de revenus.....	22
3.2.2.2 - Education et Pauvreté	22
3.2.2.3- -Santé et Pauvreté.....	23
3.2.2.4 – Accès à l’eau potable	23
3.3-CHAPITREIII: OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE..	24
3.4 – CHAPITRE IV : STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	24

3.4.1 – <u>Création de richesse</u>	25
3.4.2 – <u>Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base</u>	28
3.4.3 – <u>Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables</u>	30
3.4.4 – <u>Mise en œuvre de la Stratégie</u>	32
IV – <u>DETERMINANTS ECONOMIQUES DE LA PAUVRETE FEMININE</u>	33
4.1 - LES DÉFICIENCES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE COMPÉTENCES	33
4.2 - LE FAIBLE ACCÈS AUX BIENS ET AUX FACTEURS DE PRODUCTION	33
4.3 - LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)	34
V – <u>CONSTATS ET RECOMMANDATIONS</u>	35
5.1 – CONSTATS	35
5.2 – RECOMMANDATIONS	37
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	40
<u>ANNEXES</u>	42

I – INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.4 – INTRODUCTION

Le "développement" en tant que concept, théorie et pratique n'a cessé d'être l'objet de controverses mais les Africains ont peu réussi à peser sur ses orientations et la définition de ses méthodes. Tantôt définis comme sous-développés, en voie de développement ou en développement, ceux qui ont été mis hors de l'histoire, sont aujourd'hui devenus les objets alternativement "paternés" et "fustigés" du discours humaniste de l'émancipation économique.

Les variations de tempos la nécessaire "participation" des population, n'ont nullement empêché les initiatives de développement d'être résolument guidées par une volonté d'appliquer dans les pays d'Afrique des moyens qui ont fait leurs preuves ailleurs et d'en espérer les mêmes effets sans tenir compte des dynamiques locales. Les populations africaines sont les cibles momifiées, mal écoutées ou mal entendues, d'un arsenal de théories et de stratégies relevant de logiques qui leurs sont extérieures. Stratégies doublées d'une multitude d'initiatives (Endettement forcé, PAS, CSLP..) **présentées comme inévitables** et dont le "faire" induit, sur elles, des conséquences sociologiques non examinées.

Comme le "sous-développé", la "femme" est aussi, définie de l'extérieur, à travers un discours qui, en diabolisant sa différence ou en voulant la gommer, tente de lui assigner une "étiquette identitaire" dont la fonction latente est de légitimer la marginalisation dont elle est l'objet. Trop longtemps occultée, la question féminine s'est lentement imposée dans les préoccupations des "développeurs" depuis l'adoption en 1945 de la charte de l'ONU en faveur de la femme. Elle a fait l'objet de plusieurs théories depuis "l'Assistance sociale", supplantée par le cadre d'analyse "Femme et Développement" (FED) et sa stratégie majeure qui est "l'Intégration des Femmes dans le Développement" (IFD). La perspective "Genre et Développement" s'est enfin imposée comme nouveau paradigme.

- **Des limites du PAL aux effets néfastes des PAS**

En 1980, frappés par une crise généralisée qui sera aggravée par les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et leur lot de conditionnalités, les pays africains ont tenté de reprendre l'initiative et d'engager le débat sur le développement dans une voie nouvelle. Les Chefs d'Etat d'Afrique, réunis à Lagos pour définir un plan d'action, ont ainsi affirmé que la soumission de leurs économies aux règles du marché mondial définies par les centres était la cause principale de la crise économique. A travers le Plan d'Action de Lagos (PAL), ils avaient fixé les orientations pour le Développement Economique ainsi que des mesures de restructuration des fondements économiques de l'Afrique.

Dès l'année suivante (1981), la Banque Mondiale, dans sa publication appelée "Le Développement Accéléré de l'Afrique.." récusait totalement la thèse des Africains et construit un argumentaire qui accuse les États africains d'avoir biaisé les règles du jeu. Les institutions de Bretton Woods ont, ainsi pris le leadership dans la réflexion ou plutôt le pilotage de l'absence d'une réflexion des Africains sur leur propre devenir. Or, ces institutions ne détiennent pas seulement des moyens théoriques, elles ont le pouvoir financier qui permet d'imposer des conditionnalités.

Les espoirs légitimes soulevés par le PAL ont été déçus. Le **PPREA** (Programme Prioritaire de Redressement Economique de l'Afrique) adopté par l'OUA en 1985 et exécuté entre 1986 et 1996 ainsi que le **PANUREDA** (Programme des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique) n'ont pas, non plus, atteint les objectifs qui leur étaient assignés.

En 1989, les conclusions de diverses réunions, tenues à Blantyre (Malawi) et à Addis-Abeba ont abouti à la mise en place du Cadre de Références des PAS (CARPAS) qui visait le redressement et la transformation socio-économique des pays sous ajustement. Mais, force est de reconnaître que, les effets des PAS ont été néfastes. Aujourd'hui encore **l'ensemble du Continent ne représente, à peine, que 1% du PIB Mondial. Avec ses multiples foyers de tensions et ses plus de 25 millions de Sidéens, l'Afrique regroupe 34 (sur 53 États) des 49 Pays les Moins Avancés que compte le Monde.**

Face à cette situation, pour le moins explosive, les Institutions de Bretton Woods viennent d'entreprendre une nouvelle tentative de déplacement de l'attention des peuples (et des élites africaines) devenus conscients des méfaits des PAS, en vue de poursuivre la même logique, à travers des programmes reposant sur d'autres labels. **L'initiative PPTE et les CSLP s'inscrivent indubitablement dans cette optique.** Il convient, cependant de s'arrêter sur les motivations et le nouvel intérêt suscité par la pauvreté.

Comment donc cette "donnée naturelle" a-t-elle changé de statut au point de devenir un "fait social spécifique", un phénomène collectif dont les effets subséquents vont bien au delà des espaces et des micro-groupes réputés démunis ? Pourquoi la lutte contre la pauvreté est-elle devenue le slogan le plus en vogue du village planétaire ?

- **Le changement de statut de la pauvreté**

La pauvreté est une caractéristique intrinsèque de l'humanité. Elle a existé dans toutes les sociétés étudiées à l'échelle planétaire et a fait l'objet de représentations multiformes dans l'imaginaire social. Mais il semble que, dans le passé, ce phénomène n'ait jamais été synonyme d'exclusion ou même prétexte de marginalisation dans les sociétés africaines.

En Afrique, le fait d'être matériellement démunis, ne constituait pas auparavant un argument pertinent pour la classification sociale d'un individu et la hiérarchisation des groupes sociaux, même si l'appartenance aux groupes dominants pouvait offrir plus de possibilités de s'enrichir. Aujourd'hui encore, notamment au Sénégal, on peut être démunis et considéré comme noble comme on peut être nanti et appartenir à des groupes socialement perçus comme inférieurs.

La pauvreté est devenu un fait social majeur qui interpelle l'humanité car sa proportion actuelle constitue une menace sérieuse pour la sécurité, le maintien de la paix et le respect des droits humains qui sont par ailleurs des conditions essentielles pour le remboursement de la dette contractée par les pays. En 1990, "la pauvreté absolue", mesurée à l'échelle planétaire par la Banque Mondiale, sur la base d'un revenu de 370\$ par personne et par an permettait d'estimer à 1,5 milliard les personnes atteintes dont 1,1 milliard vivant dans les pays en développement.

La raréfaction croissante des ressources qui caractérise ces pays où survivent 73% des pauvres frappe particulièrement l'Afrique. L'Afrique subsaharienne cristallise une part importante de ce record : 47,8% de sa population vivait en deçà du seuil de pauvreté. La non maîtrise du processus de paupérisation plaçait les prévisions à 49,7 % pour l'an 2000, selon les estimations. (BM, Rapport 1992).

Il s'y ajoute que **les disparités de genre sont très significatives dans ce domaine particulier**. L'importance de l'écart homme/femme dans la pauvreté avait conduit le PNUD, en 1995, d'y consacrer son Rapport Mondial le Développement Humain. Une des conclusions de ce rapport sur "la dimension féminine dans le développement humain" stipule que «**La pauvreté a un visage de femme**». En effet, **sur 1,5 milliard de personnes vivant dans la pauvreté absolue, 70% sont des femmes**.

Ces données montrent que la polarisation qui est une caractéristique fondamentale de la mondialisation n'oppose pas seulement les pays du Nord et ceux du Sud. Elle est aussi interne et particulièrement criante dans l'ensemble du Continent. Les îlots d'opulence et les vastes zones de dénuement extrême se côtoient au sein de chaque pays. **Mais partout en Afrique, les femmes sont les plus nombreuses parmi les populations powerless en plus d'être les plus démunies des nombreux pauvres**.

La révélation de l'ampleur du fléau, condition première du changement de statut de la pauvreté, est doublée du fait que même dans les endroits les plus opulents les proportions prises par la misère ambiante questionne plus d'un individu. La pauvreté a atteint un seuil d'intolérabilité et beaucoup de signes portent à penser que l'on assiste à l'émergence d'une **conscience collective** sur les menaces que ce fléau et son expansion font peser sur l'équilibre du village planétaire.

Il apparaît que c'est la conjugaison de ces deux faits qui constitue l'événement. C'est l'interaction entre l'ampleur de la pauvreté et le sursaut d'humanisme qu'il a fait naître qui a entraîné la naissance d'une **opinion générale, d'un système de représentation collective** contre la pauvreté. On remarque, à travers l'exemple du Sénégal, que les autorités de la République, les partenaires internationaux, les ONG, et l'ensemble des intervenants clament leur volonté d'assister les démunis et de faire converger leurs actions (ou à défaut leurs intentions et leurs discours) vers les pauvres mais ceux-ci sont souvent réduits au rang d'objets, à défaut d'avoir la possibilité de préconiser leurs propres remèdes.

Les fondements de cet «humanisme» sont d'ordres multiples. On peut s'interroger sur les motivations des Institutions qui par leurs actions ont contribué et contribuent encore à "fabriquer" des pauvres et à favoriser la percée du fléau dans des espaces jusqu'ici protégées, font de la lutte contre la pauvreté leur cheval de bataille et s'investissent du devoir de défendre les peuples africains contre leurs Etats.

Pourquoi la Banque Mondiale et le FMI, inspirateurs des PAS qui ont indirectement, réduit l'accès des groupes les plus démunis aux services sociaux de base, jeter des pères de familles dans les rangs des chômeurs, alourdi le fardeau des femmes et ôté à la jeunesse l'espoir d'accéder à des emplois dignes sont-ils devenus les auteurs des propos les plus alarmistes et des rapports les plus documentés sur la pauvreté ? Pourquoi les autorités des pays d'Afrique ne se sont lancées dans le combat contre la pauvreté que sous la pression des institutions de Bretton Woods et pas mal d'entre elles n'ont de vision dans cette lutte que le mimétisme des programmes standards confectionnés par ces institutions ?

Il y a là une contradiction au moins apparente qui pourrait être interprétée comme l'expression d'une de ces "impondérables lois sociales" qui régissent les individus et les institutions mais, dans tous les cas pour être pertinente toute analyse relative à la genèse et au contour des CSLP devrait reposer sur une claire conscience des enjeux soulevés par les inégalités structurelles qui sous-tendent leur cadre exogène. Aussi, la redéfinition du concept de pauvreté, la prise en compte des dynamiques plurielles qui traversent ledit cadre dans l'orientation des programmes visant à combattre ce fléau s'avèrent plus que nécessaires si l'on veut aboutir à des résultats significatifs.

Comme le souligne Diop et all, "Penser un programme de lutte contre la pauvreté sans faire référence aux rapports de force domestiques dont la particularité évidente est de ne pas être figés, à la compréhension que les pouvoirs publics ont de ces questions, aux mécanismes socio-politiques qui les soutiennent, aux initiatives

socio-politiques susceptibles de transformer la configuration, c'est refuser de regarder ce qui saute aux yeux ou faire preuve d'un cynisme évident à l'égard des populations que l'on déclare vouloir aider. (Diop et al, 1994:33).

1.5 – CONTEXTE DE L'ETUDE

Le Sénégal a renoué avec la croissance avec un taux moyen de 5% depuis 1995 mais malgré cette percée économique, les conditions de vie des populations ne se sont pas améliorées. La pauvreté croît de jour en jour. Le gouvernement du Sénégal s'est, ainsi, engagé à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 conformément aux engagements de Copenhague et aux accords conclu avec les institutions de Bretton Woods. Pour ce faire en plus du Plan de lutte contre la Pauvreté (PLP) formulé en 1997, (en cours d'exécution), un **Document Intérimaire de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté** a été produit dans le but d'obtenir son éligibilité dans le cadre de l'initiative PPTE.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont la présente étude se propose essentiellement d'étudier la dimension genre s'inscrit dans ce cadre global. Comme le stipule le paragraphe 9 dudit document (version 25 février 2002) « Du fait du processus participatif qui fonde sa légitimité, le DSRP sera le cadre de référence de toutes les interventions de tous les acteurs. Il servira de base des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement».

Ce Document qui est une conditionnalité d'accès et à des réductions de dettes telle que définie par les Institutions de Bretton Woods, a recélé d'énormes limites dans sa conception. Eu égard à cela, la Société civile, conviée à la réunion de restitution (20/12/2001) de l'« Etude comparative des processus de participation aux Documents Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté : cas du Sénégal et du Burkina Faso » initiée par Oxfam America et Enda Diapol, a jugé important de procéder à un examen critique du DSRP au Sénégal.

L'ONG AIDE TRANSPARENCE, maître d'œuvre de cette initiative a, ainsi mandaté trois consultants pour sa réalisation (dont la présente étude). La première réunion organisée le 23 janvier 2002 a regroupé les différentes parties pour examiner et enrichir les termes de référence (consignés en annexes). Les résultats préliminaires ont été restitués à la société civile, le 16 mars 2002. Cette rencontre sera, en principe, suivie d'un Atelier National Quadripartite (Gouvernement, Société Civile, Partenaires internationaux, Secteur Prive) prévu le 25 avril 2002.

1.6 - SITUATION D'ENSEMBLE DES FEMMES SENEGALAISES

La population sénégalaise est assez jeune avec un rapport de masculinité qui traduit la supériorité numérique des femmes. Elles représentent 52% de la population totale (environ 9.000.000 d'hts) et 75% de la population rurale. La population sénégalaise recouvre plusieurs variations basées sur les appartenances : régionale, historique, géographique, sociale, culturelle et économique. Cependant on remarque, à tous les niveaux, que les "rapports sociaux entre les sexes" sont caractérisés par un écart important au profit des hommes.

Moins bien loties en matière de santé, d'éducation, de formation et d'accès aux autres moyens de production (terre, intrants, crédit, technologie..), les femmes sont peu compétitives sur le marché du travail malgré leur rôle capital dans la reproduction biologique et sociale.

Au plan économique, le PNB par habitant qui est de 600 \$ US en 2001 place le Sénégal dans le lot des pays les moins avancés (PMA). Ressources naturelles limitées, terres agricoles détériorées, conditions climatiques défavorables, augmentation rapide de la population et forte dépendance des aides extérieures sont des handicaps qui pèsent sur son économie. L'adoption successive de quatre Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) depuis 1979, le désengagement de l'Etat et la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994, sont les faits majeurs qui marquent le contexte économique.

Au plan sociologique, le contexte est dominé par une double dynamique de **décentralisation** des pouvoirs, **d'auto-organisation progressive** de la société civile et leur corollaire qui est l'émergence de **nouveaux acteurs**. (Etude prospective sur le Sénégal à l'horizon 2015). Dans les zones rurales les associations villageoises et les regroupements professionnels occupent une place importante tandis qu'en milieu urbain, on assiste à la consolidation des associations de quartier (ASC) doublée de la redynamisation des regroupements de femmes qui cherchent un arrimage dans le secteur économique.

On remarque aussi une prolifération d'ONG locales, de GIE et une présence de plus en plus marquée des OCB (dont les GPF). Les femmes occupent une place fondamentale dans ces nouveaux réseaux de sociabilité, d'expression des nouvelles solidarités et d'auto-promotion où elles apparaissent comme les **vecteurs stratégiques** de la participation des populations à leur auto-développement. Les mentalités des populations et les réflexes étatiques restent cependant, tributaires d'un "habitus" forgé pendant des décennies de transactions fondées sur l'interventionnisme de l'Etat et l'attentisme des populations dont les initiatives étaient lourdement hypothéquées par un encadrement dirigiste.

La crise des valeurs sociales et des mentalités, la faiblesse du niveau culturel, le dysfonctionnement des mécanismes d'identification communautaire, la crise de l'autorité et la relative opacité des projets de sociétés autour desquelles pourraient s'organiser les intérêts spécifiques des différents groupes sociaux sont autant de facteurs qui font de la participation réelle des femmes et des populations powerless à la définition des politiques de développement un pari difficile. (M. Touré, PNUD, 1992).

II – MECANISMES NATIONAUX DE PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES

Le Gouvernement du Sénégal, depuis son accession, en 1960, à la souveraineté internationale, a progressivement inscrit la promotion féminine parmi ses actions prioritaires et mis en place différents mécanismes institutionnels visant à améliorer le statut social et les conditions de vie des femmes. Dans ce processus, qui a conduit à la mise en place, en 2001, du **Ministère de la Famille et de la Petite Enfance (MFPE), mécanisme national, actuellement chargé de la Promotion féminine**, différents analystes¹ ont identifié les étapes significatives dans l'historique de cette institution.

2.1- LA PROMOTION FEMININE AU SENEGAL : HISTORIQUE ET EVOLUTION

La période de 1960 à 1975 a été marquée par l'animation féminine comme une partie intégrante de l'animation rurale. Cette action a permis de poser la problématique de l'implication des femmes dans les structures de l'Etat. Très tôt, en 1960, 1963 et 1964 furent respectivement créés, le premier Centre Féminin d'Animation Rurale, le Centre de Formation des Monitrices d'Economie Familiale et Rurale et l'Ecole Normale d'Enseignement Technique Féminin, avec la mission de doter l'Etat de ressources humaines qualifiées pour encadrer les femmes rurales. Leur mise en place traduisait la volonté du Gouvernement du Sénégal d'institutionnaliser la question féminine dans le développement.

Entre 1975 et 1985, période qui coïncidait avec la proclamation de l'Année Internationale de la Femme et de la Décennie des Nations Unies pour la Femme. Des organismes internationaux, des mécanismes étatiques ou non gouvernementaux spécialisés ont été consacrés aux femmes. Au Sénégal, cette dynamique a été mise à profit par l'ensemble des acteurs en vue d'augmenter la prise de conscience des problèmes posés par le statut de subordination des femmes dans la société. Des mesures importantes ont été prises, par le Gouvernement en vue de consolider son option résolue pour l'"*Intégration des Femmes dans le Développement*" (IFD).

Un **Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine** a été ainsi créé en 1978. Il sera plus tard fusionné avec le Secrétariat d'Etat à la Promotion Humaine. Trois ans après, naissait le **Ministère du Développement Social**, en 1981, au sein duquel était mise en place la Direction de la Condition Féminine.

Les années post-décennie de la femme sont souvent interprétées comme une période de bilan et de consolidation des acquis. En 1988, un décret réorganisant le Ministère du Développement Social venait remplacer la Direction de la Condition Féminine par la Direction de la Famille et des Droits de la Femme. Cette mesure avait été justifiée par la volonté de promouvoir une approche plus globale de la question féminine. En 1990 fut créé le **Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de la Condition de la Femme et des Enfants**. En 1991, ce Ministère devient le **Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF)**.

Le **MFEF** a couvert une période (1991 à 1998) charnière dans l'élaboration des orientations et stratégies alors prônées, pour la promotion de l'égalité des sexes. Sous son égide le Sénégal a accueilli, en 1994, la Ve Conférence Africaine sur les femmes et participé, en 1995, à la IVe Conférence Mondiale sur les Femmes à Pékin où l'importante charge de coordination du Groupe Africain lui incombait. C'est aussi le MFEF qui a initié l'exercice d'élaboration du **Ile Plan d'Action National de la Femme (PANAF 1997-2001)** qui est le principal document national de référence de promotion de l'égalité des sexes.

Avec la création, en 1998 du **Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MFASSN)**, dernier Mécanisme promu par l'ancien régime, un changement de taille a été introduit, avec la disparition du vocable femme (remplacé par celui de famille) dans l'intitulé du Ministère en charge de sa

¹ Cette classification s'inspire des travaux de l'Atelier n°3, de la commission d'élaboration 9e Plan (MEFP, 1996).

promotion. Les prérogatives et les attributions du département ont été élargies à l'Action Sociale et à la Solidarité Nationale. C'est sous le mandat du MFASSN que l'évaluation intérimaire du PANAF 1997-2001 a été réalisée durant le processus de préparation de la VIe Conférence Africaine (Addis-Abeba, 1999) et Beijing + 5 (New York, 2000).

2.2- DU MFSN AU MFPE : CHANGEMENT ET CONTINUITÉ

En Mars 2000, le Sénégal a connu la première alternance démocratique de son histoire. Le peuple était en droit de s'attendre à ce que cet événement majeur puisse se traduire par une ré-orientation dans l'ensemble des institutions nationales.

Concernant la promotion de l'égalité des sexes, en dépit des erreurs de jeunesse et des cafouillages qui ont ponctué le premier Gouvernement de l'alternance, beaucoup d'actes ont été posés dans le sens de renforcer les fondements d'une société plus juste et plus équitable à l'égard des femmes. On a, cependant remarqué qu'au plan institutionnel les options fondamentales qui ont, jusqu'alors sous-tendu la promotion féminine n'ont pas connu des changements de grande portée.

Le **Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale (MFSN)** succéda, en Mars 2000, au MFASSN. Comme il ressort des appellations seule la volonté de rationaliser l'intitulé du département semble avoir inspiré un léger changement (Action sociale disparaît). Un bref aperçu de la Lettre de Mission N° 2542 du 19 Juillet 2000 montre, en effet, que son contenu n'a nullement bouleversé les attributions et les orientations de la Direction du Bien Etre Familial, précisément chargé de l'amélioration du statut de la femme.

Les prises de positions «tout azimut» (exemple arrêt de la quinzaine de la femme et dénonciation publique sous prétexte de folklorisation) et l'absence d'une véritable concertation avec les spécialistes du secteur semblent avoir augmenté la confusion déjà lisible à la fin de l'ancien régime. Les autorités ont-elles cru que la mise en œuvre de l'approche genre doit forcément se traduire par l'abandon des mesures particulières ou par la simple renonciation à tout ce qui porte à penser que les femmes constituent réellement un groupe spécifique ?

Comme au moment de la disparition du terme "*Femme*" de l'intitulé du Mécanisme national chargé de la promotion de l'Egalité des Sexes, ces mesures ont été accueillies de façon mitigée dans le milieu des femmes sénégalaises. Si certaines intellectuelles ont affiché une relative satisfaction par rapport à ce qu'elles ont interprété comme un signe de "*dé-marginalisation*" de la cause féminine, beaucoup d'autres sont restées dubitatives quant à la pertinence de ces options.

De plus en plus de sénégalaises sont, aujourd'hui, capables d'assumer leur citoyenneté de manière pleine et responsable et de se positionner dans tous les secteurs qui déterminent la vie nationale, mais il n'en demeure pas moins que la majorité d'entre elles sont encore tributaires d'une situation sociale qui appelle, franchement, des mesures spécifiques. La marginalisation de la femme est une donnée structurante de la réalité sénégalaise. Les faits étant têtus, il n'a pas été possible de transformer la situation réelle des femmes par une simple gymnastique des vocables (ou par l'institution d'une semaine à la place de la quinzaine) sans que l'on se soit apesanti sur les contenus et la signification de ces actes.

La volonté d'assurer une prise en compte transversale des questions de genre, dans les politiques gouvernementales, doit-elle forcément se doubler de l'impératif de les diluer dans des généralités qui évacuent la portée fondamentale de la dimension politique et idéologique qui sous tend la problématique de l'égalité des sexes ?

Quelques mois après son installation la Ministre en charge du Département de la Famille et de la Solidarité Nationale (MFSN) fut investie de la tutelle d'une Ministre déléguée à la Petite Enfance. Or, c'est ce département même qui, **dans le second Gouvernement de l'Alternance** deviendra un Ministère de plein exercice chargé de la **Famille et de la Petite Enfance (MFPE)**.

Le MFPE, actuellement en charge de la thématique qui nous préoccupe regroupe, entre autres structures, trois directions dont celle de la Famille. Le mandat de cette direction inclut l'élaboration et la mise en œuvre d'une *«politique cohérente touchant les questions familiales dans leur ensemble»* ainsi que *«la défense des droits et la promotion économique et sociale des femmes»* (MFPE, octobre 2001).

Aujourd'hui, nombre d'observateurs s'accordent à reconnaître que ce sont plus des contingences politiques qui justifient l'éclatement du MFSN en deux Ministères (MDSSN et le MFPE) qu'une volonté de rationaliser l'action du Gouvernement. En réalité ces Ministères s'adressent principalement à la même cible féminine. La difficulté de leur cohabitation est, entre autres, liée au caractère connexe de leurs activités qui s'articulent et s'arriment autour du concept de genre et visent essentiellement à lutter contre la pauvreté des femmes et des familles les moins nanties.

Cette situation ne facilite ni l'orientation des clients ni la coordination des actions. Elle entretient une confusion qui est, en soi, un écueil de taille quant à l'efficacité des programmes initiés en vue de concrétiser la volonté, non démentie, du Chef de l'Etat à faire avancer la cause des femmes.

2.3- LE PANAF 1997-2001, CADRE DE REFERENCE DES POLITIQUES DE GENRE

Jusqu'au début des années 1990, les stratégies nationales de promotion féminine reposaient essentiellement sur la perspective de l'Intégration des Femmes au Développement (IFD). C'est dans le cadre de la préparation des Conférences de Dakar et de Pékin que le Ministère a adopté l'approche "Genre et Développement" (GED). Cette option a été nettement énoncée dans le Deuxième Plan National d'Action de la Femme Sénégalaise (PANAF) qui couvrait, en principe, la période 1997-2001.

En l'absence d'un nouveau document de référence, le PANAF 1997-2001 reste, en effet, le principal **cadre d'orientation stratégique global et consensuel, à moyen terme**, visant à planifier et à mettre en œuvre de manière coordonnée et efficace les **actions de promotion de la femme pour une plus grande égalité entre les sexes dans la perspective d'un développement équitable et durable**.

Le Sénégal a adopté le Programme d'action mondial pour la Promotion de la Femme élaboré à Pékin dans lequel les priorités de l'Afrique ont été largement prises en compte. Chaque Gouvernement s'était engagé à élaborer un plan d'action national, sur la base des douze domaines critiques de préoccupation retenus dans la PAF, pour accélérer l'atteinte des objectifs des Stratégies Prospectives de Nairobi.

Le PANAF 1997-2001 s'articule, ainsi, autour de cinq (5) domaines prioritaires que les acteurs considèrent, comme étant les points les plus critiques quant à la participation pleine et entière des Sénégalaises et des Sénégalais au développement. Il reprend les axes érigés, par le "Groupe Africain" à Pékin, au rang de "sur-priorités" (4 sur les 5), tout en les adaptant aux spécificités du pays.

Ces domaines prioritaires sont ainsi formulés : 1/"Promotion économique et Lutte contre la Pauvreté" ; 2/"Education, Formation des Femmes et Scolarisation des Filles" ; 3/ "Santé des Femmes et des Petites Filles y Compris la Santé de la Reproduction, la Santé Sexuelle et la Planification Familiale" ; 4/"Droits Fondamentaux et Droits Acquis de la Femme et de la Petite Fille et Accès des Femmes à la Décision" ; 5/"Mécanismes Institutionnels de Promotion et Financement de la Femme".

Outre son ancrage dans les mesures et les résolutions internationales ce document est fondé, au niveau national, sur les résultats de différentes évaluations et études. Il s'agit, en particulier de l'évaluation du Plan

d'Action de la Femme de 1982 effectuée en 1991 ; l'étude prospective "Femmes Sénégalaises à l'horizon 2015" ; le "Rapport national du Sénégal" aux Conférences de Dakar et de Pékin ; les documents des projets domiciliés au Ministère et diverses autres rapports visant la promotion de la femme sénégalaise. a permis de revisiter l'ensemble de ces documents.

Conçu à travers une démarche résolument participative, le PANAF 1997-2001 a été validé par les Populations, la Société Civile, les Collectivités locales et le Gouvernement sénégalais. Il s'inscrit harmonieusement dans l'engagement de la Communauté internationale et de chaque Etats, de "*faire progresser l'objectif d'Egalité, de Développement et de Paix pour toutes les femmes du monde dans l'intérêt de toute l'Humanité.*" Il repose sur le double postulat de la reconnaissance de la centralité de l'élément féminin sein de la société sénégalaise et la nécessité de sa pleine participation au processus global du développement économique, social et culturel et poursuit six **objectifs spécifiques**.

A savoir : identifier les besoins immédiats et stratégiques des femmes sénégalaises urbaines et rurales ; définir des stratégies cohérentes et concertées permettant de les satisfaire ; fixer des objectifs opérationnels qui tiennent compte du contexte économique, social national et des spécificités des différentes zones ainsi que des ressources mobilisables ; permettre l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes pertinents au niveau national, régional et local, susceptibles de traduire les objectifs et les stratégies définis en une amélioration dans la vie quotidienne des femmes ; assurer la cohérence des plans et programmes sectoriels en direction des femmes ; et garantir la coordination des interventions de tous les partenaires au développement (populations, collectivités locales, ONG et bailleurs de fonds).

La **stratégie** proposée par le PANAF vise à élever le statut de la femme à travers une promotion économique durable, le renforcement de ses aptitudes et capacités, l'amélioration de son état de santé et de sa productivité, et enfin la consolidation des mécanismes liés à sa participation à la vie publique et à sa promotion. Le **Coût global du Plan d'action** est estimé à **25 milliards de FCFA** sur cinq ans dont **40 %** à la promotion économique et à la lutte contre la pauvreté soit **10 milliards FCFA**.

Le PANAF 1997-2001 a fait l'objet d'une évaluation intérimaire en 1999 qui a globalement permis de confirmer ses lignes directrices et de formuler des recommandations pour accélérer sa mise en oeuvre.

Il faut noter, à ce niveau que le **PANAF 1997-2001 n'a pas été retenu parmi les documents de référence cités dans le DSRP**. L'insistance des organisations féminines présentes dans le processus de formulation du DSRP avait pourtant amené le Comité technique à s'y référer au niveau des travaux des groupes thématiques.

2.4- CAPACITES NATIONALES A PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES

Au regard de l'évolution de la situation globale des femmes du Sénégal, force est de constater que depuis la formulation des Stratégies Prospectives de Nairobi en 1985 des pas substantiels ont été effectués en vue d'atteindre les objectifs fixés. L'environnement international favorable et les mesures conduites au plan national ont largement contribué au développement de la capacité citoyenne des Sénégalaises et à l'amplification de leurs efforts multiformes pour transformer leur situation. Les Sénégalaises ne sont plus absentes de la formulation des énoncés concernant leur présent et leur devenir, ni de la participation aux responsabilités citoyennes, même si les avancées sont encore timides.

Le Sénégal dispose aujourd'hui d'un arsenal juridique et d'institutions relativement adéquates, d'une politique pertinente de promotion féminine et de personnalités crédibles pour concrétiser la volonté politique manifestée par l'Etat (au sens large) en faveur de l'équité des sexes. Il faut aussi ajouter, que les Sénégalaises jouissent d'une représentation insuffisante mais qualitative à tous les niveaux. Cela relève d'une dynamique porteuse de germes encourageants.

En plus de l'action concluante des Ministères chargés de la Promotion féminine, les femmes sénégalaises ont capitalisé une expérience acquise à travers les soutiens multiples et multiformes apportés par différents partenaires. Il s'y ajoute qu'en ville comme dans le milieu rural, les Sénégalaises ont une tradition d'appartenance à des associations de types divers (classe d'âge, Dahira, mbotay et autres). Cela a été un atout de taille pour la consolidation de **la capacité déjà démontrée, des groupements de femmes à s'auto promouvoir et à laisser éclore leurs potentialités.**

Depuis l'avènement de l'alternance d'autres avancées ont été notées, notamment dans la Constitution (ex la référence à la CEDAW) et l'amélioration quantitative et qualitative de la représentation féminine dans les lieux de pouvoir. Le fait d'avoir nommé une femme à la tête du Gouvernement, au delà de sa haute portée symbolique, traduit un saut qualitatif aux conséquences multiples. Il est irréversiblement démontré qu'une femme peut remplir les plus importantes fonctions dans le pays. Les plus téméraires de leurs détracteurs ne pourront plus se payer le luxe de contester, de façon impunie, la capacité des Sénégalaises à exercer toutes les formes de responsabilités sur la simple base de leur statut social.

L'analyse de la capacité institutionnelle (organisationnelle et opérationnelle) du Mécanisme national chargé de la promotion féminine montre, cependant, qu'en dépit des efforts consentis les contraintes sont encore multiples. Comparé aux besoins des Sénégalaises, particulièrement touchées par le processus d'appauvrissement qui frappe la société, aux nouvelles tâches assignées à tous les pays par la communauté internationale, à l'envergure de son mandat et aux objectifs fixés par le Gouvernement pour la promotion de l'égalité des sexes, **les ressources humaines matérielles et financières affectées au MFPE sont objectivement faibles tant du point de vue de leur quantité que leur qualité.**

Il en est de même pour ce qui est **des organisations féminines de la société civile.** En dépit de l'atout de taille que constitue leur ancrage dans le terroir et leur capital pluriséculaire de sociabilité, elles partagent les faiblesses qui frappent leur communauté et sont encore plus pauvres et plus « powerless » du point de vue de leurs capacités internes. La problématique de l'expansion des organisations promues par les femmes sénégalaises est, en effet, influencée par un certain nombre d'**obstacles d'ordre socioculturel et/ou historique** qui, en frappant leur promotrices réduit leur propres capacités.

Des études antérieures nous avaient fondée à formuler l'hypothèses de l'existence d'un lien étroit entre le fort taux d'analphabétisme qui frappe les femmes (particulièrement en milieu rural), la forte hiérarchisation de l'organisation sociale, les rôles sociaux assignés aux filles et aux garçons durant tout le processus de socialisation (intra et extra familiale) et la faible capacité de contestation et d'autonomisation de leurs organisations. Malgré leur grande capacité de mobilisation et leur dynamisme, les femmes sénégalaises ne sont dotées que de peu de structures fédératives indépendantes et capables d'assurer la défense de leurs intérêts ; les organisations faitières féminines émergentes ont été souvent promues dans une optique qui favorise leur tendance à fonctionner sur le modèle du clientélisme et des batailles de positionnement.

Il s'y ajoute que l'héritage du mouvement coopératif sénégalais a forgé une tradition de monopole du pouvoir chez les leaders qui est reproduite dans les organisations féminines ; les circuits de formation et d'information sont généralement conçus pour s'adresser aux hommes et ceux-ci éprouvent rarement le besoin de les démocratiser ; les dirigeantes des organisations féminines n'ont pas toujours la formation requise pour assurer le « management » moderne de leurs organisations et leurs initiatives qui ont tendance à être "récupérées" dès qu'elles prennent une relative envergure ; les effets subséquents à la faible marge de manœuvre des femmes

quasiment exclues des processus de décision obèrent fortement leur autonomie. (M. Touré, 1994 et 1999).

Comme le MFPE et les organisations féminines, les femmes sont elles-mêmes soumises à l'impératif d'assurer leur survie et celle de leur famille dans le même contexte de restriction budgétaire, de désengagement de l'Etat, d'appauvrissement croissant et de féminisation de la pauvreté. En dépit des avancées partielles au niveau de la position sociale de certaines femmes, le bilan de plus de quatre décennies de promotion féminine ne permet pas d'affirmer que les politiques et actions entreprises aient eu une influence significative sur les facteurs qui déterminent, le statut social et les conditions de vie des femmes sénégalaises. Le statut social de la femme sénégalaise demeure largement influencé par sa fonction de reproduction : fécondité, mariage et famille. Sa participation à la production est désormais reconnue mais son identification en tant que bénéficiaire dans le processus global du développement demeure encore timide.

La complexité de cette situation qui renvoie à des déterminants multiples et appartenant à des registres variés représente, en soi, un défi de taille pour les promoteurs du DSRP. L'enjeu est de tirer toutes les conséquences de cette réalité. La centralité des femmes, de leurs organisations et du Mécanisme national chargé de leur promotion (dans toute politique de lutte contre la pauvreté) est une donnée fondamentale du contexte national. La prise en compte de ce constat avéré ne devrait se légitimer ni de la générosité des acteurs qui la porte, ni du souci d'humaniser le développement mais du simple réalisme des planificateurs connectés à la réalité.

La conjugaison de toutes les déficiences qui frappent le MFPE, les organisations féminines et les femmes elles-mêmes, déficience en matière de ressources, faiblesse des budgets et des capacités, marginalisation sociale, faible représentation dans les lieux de pouvoir etc.. doit être intégrée comme un élément majeur du défi auquel s'attaque le DRSP. Or, dans la version actuelle du document, il n'est pas illégitime de s'interroger sur la capacité des mesures actuellement prônées à renverser la tendance.

Il s'avère nécessaire de procéder à l'augmentation globale et à l'amélioration des ressources du MFPE dans une optique de les rendre plus conformes avec son mandat de supervision et/ou d'exécution des actions liées aux politiques gouvernementales relatives à la promotion féminine et à l'enfance ; de renforcer la capacité des organisations féminines pour leur permettre d'être plus apte à occuper la place qui leur sied au sein de la société civile ; et de promouvoir et/ou de soutenir les initiatives entreprises, à la base par les femmes elles-mêmes en vue de rompre le cercle pernicieux qui les enferme dans la pauvreté économique, sociale et politique.

III - ANALYSE DU DSRP EN FONCTION DE L'APPROCHE GENRE

L'analyse du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) se situe au double niveau du processus de sa formulation et du document produit. Interroger le DSRP en fonction de l'approche genre devrait, ainsi, permettre d'apprécier sa capacité véritable à apporter des réponses aux besoins et des intérêts différentiels des femmes et des hommes, tant au niveau de son élaboration, que des résultats attendus de sa future mise en œuvre.

Il s'agit dans un premier temps de questionner la démarche d'ensemble qui a présidé sa formulation, notamment les postulats de base, les hypothèses de travail, les études préliminaires qui informent le document et l'implication des différents acteurs. Il est, ensuite question d'interroger l'effectivité et les modalités à travers lesquelles les concepteurs du DSRP ont tenu compte ou non, dans le diagnostic comme dans les stratégies et actions préconisées, de la différenciation sociale, qui caractérise le phénomène complexe et multidimensionnel que constitue la pauvreté.

La présente analyse porte sur la version du DSRP datée du 28 Décembre 2001. Dernière version accessible au public, ce document est physiquement constitué de quatre grands chapitres et de cinq annexes, à l'intérieur

desquels on trouve des subdivisions. Il s'agit d'apprécier la prise en compte des femmes et des hommes dans chacune de ces parties au double niveau formel et analytique.

3.1 – CHAPITRE I : INTRODUCTION ET CONTEXTE

3.1.1 – A propos des Eléments de contexte

Dans le premier chapitre consacré à l'**introduction et au contexte**, les rédacteurs font l'état des lieux à partir d'enquêtes précédentes et récentes (ESAM1, QUID, EPPS 2001). Ce chapitre permet d'apprécier l'ampleur de la pauvreté et des déterminants du processus grandissant de paupérisation, avec un seuil général de la pauvreté qui dépasse largement les 50%.

On remarque, cependant qu'à ce niveau, il n'a nullement été question de camper les différences entre les femmes et les hommes dans ces éléments clefs d'appréciation. L'unique référence à la situation spécifique des femmes concerne le taux d'analphabétisme (plus de 70% contre 48,9% pour les hommes) ou encore la situation sanitaire où le vocable femme figure dans la parenthèse réservée aux groupes vulnérables.

C'est aussi dans ce chapitre que les modalités de concrétisation de l'approche participative qui sous-tend la formulation du DSRP sont évoquées. L'**Encadré 1** relatif à la préparation du DSRP reprend, en effet, les différentes étapes qui ont ponctué sa formulation. L'accent est mis sur la volonté de l'Etat d'assurer *«une large participation aux niveaux national et local»* et de garantir l'implication de *«l'ensemble des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile et les partenaires au développement»*.

3.1.2 – Implication de la Société civile (notamment féminine) dans la formulation du DSRP

Il convient de questionner le degré d'effectivité de l'implication de la société civile, notamment féminine dans les trois phases qui ont ponctué la formulation du DSRP (la préparation ; la conception de la démarche d'élaboration et l'élaboration) et de camper les autres éléments qui ont eu une influence déterminante dans ledit processus.

3.1.1.1 – La phase préparatoire

Les organisations féminines et les autres ONG rencontrées ont été quasi-unanimes à reconnaître que dès la **phase préparatoire**, le Comité technique a manifesté un souci de s'assurer de leur présence physique dans le processus d'élaboration du DSRP même l'appréciation de sa motivation a été mitigée. Certaines ONG se sont, en effet, instamment interrogées sur les liens qui existent, entre les pressions (réelles ou supposées) des bailleurs de fond et les invitations formelles que le Gouvernement (à travers le Comité technique) a adressé à la plupart d'entre elles.

L'approche participative est, en effet, une condition de recevabilité des CSRP retenue par le document réalisé par le FMI. Certaines ONG n'ont pas hésité à questionner les nouvelles dispositions de l'Etat à les associer en fonction des changements de la géopolitique internationale qui font de la société civile un acteur incontournable dans le dispositif des nouvelles définitions de l'Etat national. *«Certains bailleurs de fond ont eu à cœur la participation de la société civile et le gouvernement n'a pas pu rester sourd à cette demande»* s'est exclamée une de nos interlocutrices.

Toutes les organisations interrogées ont affirmé que leur participation a démarré avec le séminaire de lancement du processus ou après cette étape. Certaines ONG féminines ont aussi déploré leur non implication du fait qu'elles n'ont pas été répertoriées remettant ainsi le caractère exhaustif du recensement des ONG. Le *«Ministère de l'Economie et des Finances a ses propres partenaires et il est difficile de s'intégrer dans le circuit»* a constaté une interlocutrice.

Toute la problématique relative à la nécessité d'identifier des personnes (femmes et hommes) organisées ou non dans le cadre associatif, qualitativement capables de porter un point de vue, de l'exprimer et de le défendre a été abordée. **Quelle est la portée d'une approche participative qui ne se soucie pas des attributs et des capacités des acteurs invités à participer dans un processus aussi complexe que l'élaboration du DSRP ?**

Il est vrai, en effet, que c'est depuis cette phase qu'il aurait été intéressant de questionner les options méthodologiques, les instruments et outils de recherche ainsi que la capacité des acteurs impliqués (y compris les équipes de recherche et le Comité technique) à garantir une approche sensible aux questions de genre et à prendre en charge les positions, les besoins et les intérêts stratégiques des femmes et des populations powerless dans le processus global.

Qui donc a installé ce Comité technique exclusivement constitué de personnes de sexe masculin et ces équipes de direction des consultations régionales principalement constituées d'hommes (3 jeunes sociologues sur 20 consultants) ? Il en est de même pour l'enquête sur la perception où sur des équipes constituées de 30 consultants et enquêteurs il n'y avait que 5 femmes. Il est vrai que l'expertise sur les questions de genre n'est pas exclusive aux femmes mais l'exclusion physique des femmes de ces lieux stratégiques appelle au moins des questions sur les modalités qui ont permis de garantir les aspects sexospécifiques.

Les mêmes remarques sont valables pour ce qui concerne les ONG. Là aussi la mission a constaté que les organisations mixtes interrogées n'ont pas toujours une vision qui intègre l'approche transversale des questions de genre. Elles se sont fait représentées par des hommes dans le processus ou par des femmes qui n'avaient pas mandat de systématiser un point de vue sensible au genre.

3.1.1.2 – La phase de conception de la démarche d'élaboration

La phase de conception de la démarche d'élaboration du DSRP a été dominée par le *Séminaire National de Lancement* du processus participatif d'élaboration du DSRP tenu le 6 Août 2001. Les ONG rencontrées s'accordent sur l'importance de cette date dans la «*programmation participative et d'engagement des acteurs*».

C'est durant ce séminaire que le Comité technique a verbalisé son désir de mettre en place un Collectif de la Société civile en vue de sa meilleure implication dans la formulation DSRP et son appropriation dès la phase de conception. Le CONGAD a été démocratiquement désignée par les organisations présentes pour en être l'hôte et le projet de lutte contre la pauvreté dont il s'occupe de l'exécution pour en assurer le secrétariat.

Les organisations rencontrées ont cependant déploré le caractère tardif de la mise en place dudit collectif. Pour un processus qui devait, en principe, couvrir la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2001, le démarrage n'a été effectif qu'au mois de Juin et c'est seulement en Août que l'implication de la société civile a eu un cadre plus ou moins formalisé.

Entre le début du mois d'Août et la mi Décembre (13 et 14) date de tenue du séminaire de validation, la société civile n'a disposé que d'un peu plus de quatre mois (+ une semaine) pour se faire entendre. Cela a eu une incidence certaine sur le manque de possibilités pour les représentants des organisations de consulter leurs bases sur les options avancées ou de simplement affiner leurs propres positions.

Sur l'ensemble des invités représentant les différents acteurs de la vie économique et sociale qui ont pris part à ce séminaire, notamment les services étatiques, le secteur privé, les partenaires au développement et la société civile, les organisations féminines ont, en effet, occupé une place importante. Celles rencontrées par la mission ont été unanimes à reconnaître cette réalité mais, nombreuses sont celles qui ont tenu à déplorer la rigidité et l'attitude directive des animateurs de ce séminaire de lancement.

Beaucoup d'associations ont eu le sentiment de n'avoir été conviées que pour légitimer une démarche préétablie. Cette situation explique, en partie, le fait que certains ont abandonné ou suspendu leur participation au processus et soulève en soi des questions de fond qui, au delà même des rapports de force qui unissent les acteurs **adressent la problématique du cadre exogène des CSLP.**

Peut-on, en effet, se satisfaire de la simple présence physique des femmes et de la société civile en général dans le processus si l'on sait pertinemment qu'elles n'avaient aucune prérogative, aucune capacité, à infléchir le processus ?

Il convient de souligner que ONG ne sont pas forcément dotées d'une capacité technique de bien appréhender et d'agir sur les enjeux stratégiques d'un tel processus. Il s'y ajoute que les mêmes causes qui sous-tendent la marginalisation des femmes au sein de la société se retrouvent très souvent au sein de leurs organisations et appellent la nécessité de tenir compte de leur limites et potentialités.

Certaines ONG ont, d'ailleurs, mentionné avoir bénéficié d'une courte session de formation à distance sur le Genre, dispensée par la Banque Mondiale. Sans entrer dans le détail des critiques adressées à un tel procédé il convient simplement de mentionner la réaction d'une collègue qui se demande à juste titre «si on peut être vacciné et immunisé le même jour».

Mais au delà même des limites intrinsèques de la société civile que certains membres de la communauté des ONG qualifient de nébuleuse ou encore de «*groupes suspects*» c'est toute la problématique des rapports d'inégalités qui unissent les Gouvernements africains et les Institutions de Bretton Woods (inspirateurs des CSLP) qui se manifestent en amont dans le processus.

3.1.1.3 – La phase d'élaboration du DSRP

La participation des différentes catégories d'acteurs à la production des documents de base et du DSRP a, certes, été active mais très inégale. Tant au niveau, des cinq *Groupes Thématiques* qui, sur la base de contributions écrites des acteurs divers, ont siégé au plan national que des différentes *Consultations Régionales* et des *Enquêtes de Perception de la Pauvreté* la composition des équipes et la structuration de la collecte des données ont été peu favorables à la systématisation de l'approche genre.

Il n'est donc pas surprenant de constater que les « consensus » dégagés sur les axes de la stratégie et les priorités retenus dans le DSRP tels qu'ils ont été exposés lors du *Séminaire National de Validation* n'ont pas rencontré l'assentiment des participants et des participantes, notamment pour les aspects inhérents à la prise en compte des rapports sociaux de sexe.

Dans un contexte où l'approche participative doit, avant tout, être perçue comme un préalable et un levier fondamental pour l'instauration d'un développement humain, équitable et durable, le rôle des femmes dans son processus devient un facteur important de sa viabilité. Or, en dépit du formidable potentiel qui découle de la volonté manifestée par le Gouvernement (à travers le Comité technique) d'inclure la société civile (sous la pression des bailleurs de fonds ?), on remarque la persistance de stéréotypes et de comportements qui ne militent nullement pour l'accélération des changements hardis que requière une telle option.

3.2 – LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE

Le chapitre 2 portant sur le **Diagnostic de la pauvreté** est divisé en 2 sous-chapitres relatifs aux dimensions et aux déterminants de la pauvreté, incluant chacun plusieurs sections.

3.2.1– Prise en compte du genre dans les Dimensions de la pauvreté

La première section du sous-chapitre relatif aux **dimensions de la pauvreté** relate les définitions et la mesure de la pauvreté ainsi que ses caractéristiques, ses manifestations et les points de rupture.

3.2.1.1 – Limites de la Définition et de la Mesure de la Pauvreté

Il est, en effet, difficile d'arriver à une définition univoque de la pauvreté quand on sait que ce vocable recouvre un même phénomène dont les causes, les perceptions et les significations sociales peuvent être très différentes d'une société à l'autre voire même d'un groupe social à l'autre au sein d'une même communauté.

C'est pour contourner cette difficulté que les concepteurs du DSRP ont, sans doute, adopté la position prudente mais ambiguë, qui consiste à convoquer une double approche objective et subjective de la pauvreté et d'en fournir les fondements et les critères d'appréciation en lieu et place d'une définition claire et explicite du phénomène.

Les seuils de pauvreté fixés à partir de l'analyse des résultats de l'ESAM-1 (57,9% en 1994) et du QUID (53,9% en 2001) sont fondés sur une conception quantitative du phénomène. Au plan méthodologique l'ESAM-1 comme le QUID (qui est une partie de l'ESAM-2) reposent sur les procédures définies par les Institutions de Bretton Woods. Elles s'inscrivent dans la même logique que l'**Evaluation des Conditions de vie au Sénégal**, réalisée par le département Sahel de la BM en 1994.

Ces chiffres offrent l'avantage de donner une mesure de la pauvreté basée sur un indicateur économique (2400 calories/jour) clairement défini mais, elle laisse de côté, les dynamiques non moins importantes qui opèrent dans la société. De plus, l'indicateur standardisé, supposé pertinent, sur l'ensemble du territoire national n'intègre pas des facteurs importants que les Institutions de Bretton Woods, elles-mêmes considèrent comme déterminants dans les processus de paupérisation. Il masque le caractère inégalitaire des rapports sociaux qui lient les différents acteurs et minimise la portée des transactions complexes qui unissent quotidiennement les nantis et les démunis au sein de l'espace sociétal.

Dés 1992, une directive de la BM stipulait, en effet, que "Quel que soit le cadre économique, la pauvreté résulte de facteurs culturels, sociologiques et politiques, ainsi que de l'interaction entre ces facteurs. Des analyses des contraintes culturelles, du contexte sociologique et de la dynamique politique qui permettent à la pauvreté de persister aident à mieux comprendre le phénomène de la pauvreté dans un pays donné et à évaluer les coûts globaux et les avantages probables de diverses mesures de lutte contre la pauvreté"(BM, 1992:5). A ces aspects il faut ajouter les facteurs psychologiques qui occupent une place importante dans les représentations que beaucoup de Sénégalais se font de la pauvreté.

Dans le cadre du DSRP, les données qui émanent de l'EPPS mettent en évidence les limites de la conception économique et montrent, en outre, que les personnes qui se considèrent comme démunis (65%) dépassent numériquement les pourcentages précités. La tendance à trop réduire la pauvreté à sa dimension économique explique, en partie le fait que ceux qui sont étiquetés du label de pauvres ont parfois des difficultés à se reconnaître dans le profil qu'on leur attribue.

Il semble que la difficulté de trouver dans les langues nationales un vocable équivalent au terme pauvreté relève aussi de cette difficulté. Si les notions de *maskin*, *ndóol*, *walaakana*, *walawokkin*, *néew-ji-doole*, *ku amul dara*, *ku toskare*, *ku ne wann*, *faxiir* évoquent toutes le **manque d'accès ou la déficience dans l'accès de certaines matérialités**, elles trouvent difficilement des équivalents dans les langues occidentales.

Dans tous les cas, les deux types d'approches objective (basée sur des mesures quantitatives) et subjective (fondée sur les perceptions que les populations se font de leurs conditions de vie), telle qu'elles sont évoquées **ne permettent pas de voir les différences inhérentes au vécu de la pauvreté par les femmes et les hommes**. Les résultats trois enquêtes de référence ont pris le ménage comme unité d'analyse. Elles ne permettent, par conséquent pas, d'apprécier les profils spécifiques de la pauvreté des femmes et des hommes.

Aussi, comme le soulignent Diop et al, si les analyses faites au niveau macro-économique ne sont pas redressées par d'autres réalisées à niveau méso ou micro, réalisées par des non économistes, elles dégageront un profil de la pauvreté reposant essentiellement sur des données plus ou moins isolées de leur contexte social et n'éclairant pas l'importante question des mécanismes d'exclusion économique et sociale, ou celle des systèmes d'inégalité et de domination ainsi que des dynamismes sociaux à l'intérieur des ménages. (Diop et al, 1994:33).

L'EPPS (Focus groups) a permis de tenir partiellement compte de ces remarques méthodologiques. Mais, en ce qui concerne l'unité d'analyse (le ménage) le problème reste entier. Or, la possibilité d'apprécier les convergences des besoins et les conflits d'intérêt qui s'expriment à l'intérieur des ménages est un ingrédient essentiel de l'approche genre. Aussi que le souci de mettre en œuvre une approche pluridisciplinaire n'a pas été doublé de la précaution de **s'assurer de la présence dans l'équipe de ressources capables de prendre en considération la variable genre qui bien que difficile à quantifier est un aspect essentiel de la lutte contre la pauvreté**.

3.2.1.2 – Caractéristiques de la Pauvreté

La seconde section traite des **Caractéristiques de la pauvreté**. Il apparaît, ainsi, que la *«prévalence de la pauvreté est très élevée»* au Sénégal avec une incidence nettement plus forte en milieu rural (entre 72% et 88%) qu'en zone urbaine (44% et 59%). **La différenciation femme homme à l'intérieur des zones n'est pas évoquée**. Il est, en outre, mentionné que *"la prévalence de la pauvreté varie selon le sexe du chef de ménage"* mais les chiffres avancés pour illustrer cette variation laissent dubitatif.

Il semblerait ainsi que selon l'EPPS, la *«prévalence serait de 67,4% chez les ménages dont le chef est un homme et de 58,8% chez les ménages dirigés par une femme»* (paragraphe 17, p.5). A la lecture de cette assertion, pour le moins révolutionnaire, plusieurs chercheurs et spécialistes des études sur la pauvreté (femmes et hommes) ont exprimé leur perplexité. Tant au regard de la situation apparente que des références antérieures, sur les rapports respectifs des femmes et des hommes à la pauvreté il est étonnant d'entendre que **les ménages dirigés par les femmes sont les moins pauvres que les autres**.

Au Sénégal comme ailleurs en Afrique de l'Ouest, la prépondérance de la pauvreté économique, politique, culturelle et sociale chez les femmes est une réalité avérée. Plusieurs études relatives à la pauvreté ont depuis longtemps permis d'établir qu'elle est aussi un champ de manifestation des inégalités sociales qui conditionnent l'accès et le contrôle des ressources, des facteurs d'influence et des moyens de subsistance et de génération de richesse.

L'édition de 1995 du Rapport Mondial du PNUD sur le Développement Humain avait pris comme thème central "la dimension féminine dans le développement humain". L'analyse rigoureusement scientifique des chiffres et des faits avait menée à la conclusion que **"la pauvreté a un visage de femme"**. Il n'est pas

nécessaire d'être un spécialiste de la science sociale, un analyste du genre ou un militant de la cause des femmes, pour pouvoir constater qu'au Sénégal aussi cette assertion est valable.

En milieu rural comme dans les zones péri-urbaines les femmes chef de ménage rencontrent plus de difficultés à supporter les charges que la survie leur impose. En raison du déficit de revenus non agricoles (dont le DSRP a fait mention) et de l'exode des hommes, beaucoup de femmes ont été plus durement exposées au manque de ressources et survivent ainsi dans des conditions difficiles marquées par un habitat précaire, une pénurie d'eau et une insécurité alimentaire plus aiguë.

Cette situation est encore plus nette chez les "*nouveaux chefs de ménages*" que sont les veuves et les femmes séparées temporairement ou définitivement avec leur conjoint (premier pourvoyeur de ressources). Il vrai qu'elles s'appuient sur les savoir faire féminins traditionnels pour s'investir dans le secteur informel mais cela ne fait qu'atténuer les charges colossales qui reposent sur leurs épaules. C'est à ce titre d'ailleurs que l'EPPS a raison de mentionner leur «irruption dans la mobilisation des ressources», mais cette irruption qui, n'est pas une nouveauté, n'apporte que des réponses très partielles aux multiples sollicitations qui leur sont adressées.

Sans contester le sérieux et la probité scientifique des auteurs de l'EPPS, il n'est pas illégitime de s'interroger sur les procédures et les outils utilisés pour arriver à de tels résultats. Il est, en effet, curieux de constater que des études (EPPS) résolument basées sur des méthodes qualitatives qui n'ont fait appel, à la quantification que très rarement et sur la base de données secondaires aient permis de produire des chiffres aussi controversés .

3.2.1.3 – Aspects des manifestations de la Pauvreté

La section consacrée **aux aspects des manifestations de la pauvreté** traite des phénomènes sociaux que sont la violence et la délinquance, la mendicité, la prostitution, le travail des enfants et la dégradation de l'environnement. Là aussi l'approche utilisée ne permet nullement d'appréhender les manifestations et les effets différentiels de ces problèmes sur les femmes et les hommes. **Il ressort aussi, qu'en plus du caractère global de l'appréciation, l'analyse est, à bien des égards, parasitée par des positions qui relèvent plus de « l'idéologie ambiante » que de l'observation scientifique.**

Il en est ainsi du paragraphe relatif à la prostitution qui est présentée comme un phénomène imputable seulement aux femmes. En effet, seule la prostitution féminine est fortement stigmatisée par la société. Ce constat informe le sens pratique et sous-tend la perception dominante de ce phénomène. Il est pourtant, désormais établi que la précarisation des conditions de vie et les effets pervers du tourisme ont considérablement augmenté le nombre, déjà alarmant, des jeunes gens qui sur les plages et «*les trottoirs urbains*» exercent aussi le «*plus vieux métier du monde*». Aussi même s'il ne fallait chercher les prostitués que du côté des femmes, il aurait fallu s'interroger sur le genre des clients de celles-ci. On peut aussi se poser des question sur ceux qui se livrent à la pédophilie et ceux qui, de façon générale, tirent les ficelles de la prostitution des mineures.

La **mendicité** offre un autre exemple du caractère partiale l'approche qui est mise en œuvre. Les garçons/talibés occupent une place importante dans la perpétuation de ce phénomène qui gangrène la société mais la mendicité n'est ni l'apanage ni le fait exclusif de cette catégorie. De Dakar à Ndouloumbadji, les feux rouges, les gares routières, les grandes artères et les autres lieux stratégiques des villes sont là pour démontrer que d'autres catégories sociales en tirent leur pitance.

Le lecteur du DSRP (paragraphe 21) est ainsi confronté à un discours fondamentalement idéologique qui, tout en se présentant comme neutre, ne fait que reprendre des clichés classiques et des stéréotypes. En épingleant seulement les talibés et les marabouts (soumis aux avatars du daara) tente-t-on d'évacuer (ou

d'atténuer) les responsabilités de ceux dont la fonction première est de réguler le jeu et d'apporter des correctifs aux dysfonctionnements de la société et des institutions sociales traditionnelles ?

Que dire sur les conséquences différentielles du **travail des enfants** sur les filles et les garçons ? Est-il nécessaire de rappeler, ici, que ce sont les fillettes qui sont soumises en majorité à cette contrainte qui, selon les rédacteurs du DSRP, peut entraîner des "*perturbations dans l'éducation, la santé, le développement normal et enfin la survie de l'enfant*" (paragraphe 23) ?

De même, il aurait été intéressant de voir si les principaux signes de la pauvreté et les priorités (EPPS) établies par les populations (emploi des jeunes, réduction des prix des denrées de première nécessité, accès aux soins de santé, éducation des enfants) du point de vue des populations (EPPS) se présentent dans les mêmes termes pour les différentes catégories, notamment les femmes et les hommes mais là aussi l'approche ne permet pas de déterminer les besoins spécifiques liés à chaque groupe.

3.2.1.4 – Points de rupture

La section qui porte sur les **Points de rupture** aborde les principaux facteurs (naturels et humains) de basculement dans le processus de paupérisation dont les effets sont plus importants en milieu rural. Tout porte à penser que certains facteurs cités par les populations (divorce, conflits fonciers, déplacement des populations, ajustement structurel, dévaluation..) affectent différemment les femmes et les hommes mais l'approche choisie ne permet pas d'en saisir la portée.

3.2.2 – Approche genre et Déterminants de la pauvreté

Le sous-chapitre relatif **aux déterminants de la pauvreté** tente d'établir les liens qui unissent **l'Environnement économique, l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable** avec la pauvreté.

3.2.2.1 – Environnement économique/Insuffisance de revenus

Le cadre macroéconomique, malgré les efforts d'assainissement est peu propice à la croissance. Cette situation limite l'accès des pauvres, en général, aux ressources financières et productives, aux services sociaux de base et accentue les déficiences en matière d'infrastructures. Aucun souci d'appréhender les rapports sociaux de sexe ne transparait dans cette section qui fait l'état des lieux de l'environnement économique. De manière générale, les données macroéconomiques évoquées dans le DSRP ne sont d'ailleurs pas stratifiées. Cette option masque la visibilité des femmes sur le marché du travail et prive les planificateurs des informations nécessaires à l'appréciation des relations que les hommes et les femmes entretiennent avec la production.

3.2.2.2 – Education et Pauvreté

La section relative à l'**Education et pauvreté** dénote d'un effort substantiel de désagréger les données par sexe. Le secteur de l'éducation a, certes, connu des progrès les problèmes sont encore multiples. Les difficultés d'accès liées à l'éloignement des infrastructures, surtout, en milieu rural, le manque de matériel pédagogique, le travail des enfants sont autant de contraintes mentionnées dans le document. En dépit des efforts consentis le taux de scolarisation des filles (64,8% en 2000-2001) est encore loin d'égaliser celui des garçons (73,9%). Les filles représentent 46,5% des élèves du niveau élémentaire.

Le document ne mentionne que les taux de scolarisation primaire et cela laisse présager que les concepteurs du DSRP n'ont pas cherché à innover pour coller à l'évolution de cette problématique. Le véritable enjeu pour la scolarisation des filles ne pose plus, simplement en terme d'accès. C'est surtout la

problématique du maintien des filles à l'école qui alimente le débat actuel. Or, on ne peut appréhender les taux réels de déperdition des filles et des garçons qu'en situant l'analyse au niveau des différents cycles. Il est en de même pour les facteurs qui influencent l'efficacité interne et externe du système scolaire. Rien n'est mentionné sur les déficiences quantitatives et qualitatives qui limitent l'efficience de la scolarisation des filles et réduit la capacité de l'école à assurer la mobilité sociale de ses lauréates et de ses lauréats.

Concernant l'instruction des adultes (plus de 15 ans) les résultats du QUID 2001 annoncent les taux d'alphabétisation respectifs de 51,1% pour les hommes contre 28,9 % pour les femmes traduisant les énormes disparités qui marquent ce secteur. Toutefois ces données descriptives traduisent certes une réalité mais ne permettent pas de l'expliquer. Les chiffres avancés n'éclairent nullement le planificateur sur les causes sociales qui sous-tendent les disparités de sexes dans l'accès et le maintien des garçons et des filles à l'école ou encore le niveau d'instruction des femmes et des hommes.

3.2.2.3 – Santé et Pauvreté

La section intitulée **Santé et pauvreté** constitue un autre domaine dans lequel l'approche descriptive a été particulièrement classique et redondante. Les données avancées tournent autour des taux d'accès aux infrastructures (57,6% à moins de 30km), des taux de morbidité (lié au paludisme surtout) et de mortalité maternelle (510 femmes pour 100000 naissances vivantes).., sans pour autant montrer les enjeux stratégiques que cette situation soulève pour chaque sexe.

Le diagnostic n'endosse pas les effets subséquents au caractère foncièrement patriarcal de notre société qui réduit sensiblement la latitude de la femme à peser sur le cours de sa santé reproductive. Les décisions fondamentales liées à la procréation restent tributaires du consentement de l'homme. Or, il n'est pas nécessaire de rappeler ici que le contrôle de l'appareil de reproduction (surtout biologique) est le premier enjeu de pouvoir qui fonde la société.

3.2.2.4 – Accès à l'eau potable

La section traitant de l'**Accès à l'eau potable** s'appuie sur les résultats du QUID et de l'EPPS pour souligner une nette amélioration pour accéder à l'eau (plus de 80% font moins de 15 minutes) et une réduction des risques de maladies hydriques notamment en milieu rural. Les rédacteurs du DSRP ne se sont, cependant, apesantis sur le fardeau que constitue l'approvisionnement en eau pour les femmes et filles et son lot de conséquences négatives, notamment sur la scolarisation des filles.

L'analyse de la prise en compte des femmes et des hommes dans les chapitres relatifs au Contexte et au Diagnostic de la pauvreté dans le DSRP permet d'affirmer que la méthodologie qui sous-tend le document ne repose nullement sur une approche transversale des questions de genre. L'ensemble des éléments avancés dans ces chapitres montrent que les grilles de lecture qui ont permis aux rédacteurs du DSRP d'appréhender le contexte, les dimensions (mesures, caractéristiques, manifestations et points de rupture) et les déterminants (économie, éducation, santé et eau potable) de la pauvreté n'ont pas intégré, de façon systématique, la prise en compte des relations de genre.

De façon générale, le diagnostic est résolument aveugle au genre (gender blind) sur tous les aspects macro-économiques. Toute la problématique relative à l'accès, au contrôle des ressources et aux facteurs d'influences qui déterminent les rapports sociaux de sexe au niveau des procès de production des richesses a été occultée ou simplement convoquée de façon superficielle.

Il en est de même pour ce qui concerne la division sociale du travail et les rôles assignés à chaque genre dans les processus de reproduction, de production et de gestion de la communauté. Or, il s'agit là d'aspects fondamentaux dans l'appréhension des causes et des effets du phénomène multidimensionnel

de la pauvreté sur chaque sexe. Ces éléments sont au cœur des fondements de la sanction sociale multiforme qui frappe les femmes et de l'invisibilité du travail domestique.

Concernant les domaines sociaux, un effort notable a été consenti pour tenir compte de la sexospécificité, surtout là où il existait des études antérieures qui ont permis de fournir des chiffres différenciés comme l'éducation et la santé. Mais là aussi l'approche est, dans une large mesure, **très partielle et fondamentalement partielle et idéologique**. Les paragraphes relatifs à la prostitution et la mendicité montrent largement que le diagnostic a été souvent bâti autour de lieux communs. Or, on peut s'interroger sur le sérieux d'une telle approche pour un document aussi important que le DSRP.

3.3- CHAPITRE III: OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

Dans ce chapitre les rédacteurs réaffirment l'ancrage du DSRP dans la vision définie dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dont le premier objectif est **la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015** ; et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre du 10ème plan de Développement Economique et Social (PDES 2002-2007) pour réduire cette pauvreté.

Cette double référence alliée au caractère très partiel de l'application de l'approche genre dans la partie du DSRP réservée au diagnostic présagent, déjà, d'une nette déficience dans la prise en compte des besoins et des intérêts différentiels des femmes et des hommes dans les **objectifs prioritaires pour lutter contre la pauvreté**.

Il est de notoriété que les vertus de NEPAD ne résident point dans sa vocation originelle à corriger les disparités sociales. Il en est de même pour le PDES 2002-2007 qui n'évoque la problématique des rapports sociaux de sexe que dans sa 8ème et dernière orientation qui vise à **"renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leurs capacités productives et à réduire les disparités de genre"** (paragraphe 56 p.12 DSRP).

Il apparaît ainsi que tant dans le NEPAD que dans le PDES et le DSRP, les grilles d'analyse et de lecture de la réalité sociale reposent résolument sur des perspectives globalisantes et non différenciées, surtout au niveau des aspects macro-économiques. Il n'est donc pas surprenant de constater que des trois objectifs prioritaires dégagés par le DSRP, seul le troisième et dernier fait mention des questions de genre. Les deux premiers objectifs visent respectivement à **doubler le revenu par tête d'ici 2015.. ; et à généraliser l'accès au services sociaux essentiels..** tandis que le troisième vise à **éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.**

L'objectif 3 est réaliste et son ambition louable à tout point de vue. On peut néanmoins s'interroger sur la signification de la restriction qui accompagne la partie relative à l'instauration de l'égalité des sexes. Nul ne doute de l'importance du secteur de l'éducation dans la promotion des femmes mais la soif d'égalité et d'équité qui habitent les Sénégalaises ne saurait se limiter pas à ce domaine capital. Il aurait été, nettement plus intéressant et tout à fait indiqué d'amputer la phrase de sa partie restrictive.

3.4 – CHAPITRE IV : STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Les **stratégies de lutte contre la pauvreté** sont fondées, selon les rédacteurs, sur **«la vision à long terme et les efforts concertés de tous les acteurs de la vie économique et sociale»**. En dépit de la volonté clamée **«de toucher toute la population sénégalaise ciblée en répondant à ses besoins spécifiques»** l'analyse de ce chapitre montre qu'il s'inscrit fondamentalement dans la même logique que les trois

précédents. On constate même qu'à bien des égards **les efforts erratiques d'appliquer l'approche genre qui ont été notés dans le diagnostic sont nettement moins effectifs pour ce qui concerne les stratégies.**

Cela limite la capacité du DSRP, dans sa version actuelle, à répondre aux besoins spécifiques des différentes cibles. Il est, en effet, admis que toute déficience dans l'analyse des rapports sociaux qui unissent les différents groupes se répercute forcément dans la capacité à spécifier leurs besoins et intérêts différenciés et limite les possibilités de corriger les iniquités.

Il s'avère ainsi que dans les quatre piliers identifiés pour soutenir la stratégie globale de réduction de la pauvreté, à savoir 1) la promotion et la création de richesse dans un cadre macro-économique stable ; 2) le renforcement des capacités et l'accès aux services sociaux de base ; 3) la protection des groupes vulnérables par l'amélioration de leurs conditions de vie et l'égalité des chances ; 4) la mise en place d'une démarche participative et décentralisée de pilotage, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes, seuls les axes 2 et 3 mentionnent effectivement des actions explicitement destinées aux femmes et aux filles.

Ce constat n'est d'ailleurs pas surprenant car la stratégie globale découle, en principe, du diagnostic de la pauvreté qui révèle d'énormes limites en ce qui concerne l'approche genre. Indiscutablement, les besoins et les intérêts différentiels des deux sexes sont peu considérés. L'ensemble des Sénégalaises se retrouvent affublées de l'attribut de vulnérabilité, une notion dont la définition et la mesure exclusivement économique décèle, par ailleurs, des limites objectives.

Les hommes sont absents du paragraphe 61 qui énumère les groupes sociaux potentiellement assujettis au basculement dans la vulnérabilité. Cela pose un réel problème de méthodologie et induit un dangereux biais dans la lecture des enjeux qui traversent la société. Le paragraphe 63, en organisant les quatre axes stratégiques autour de trois visées d'action, utilise des formulations qui ne garantissent nullement la prise en compte des intérêts des deux sexes.

Pour la première visée « *Promouvoir les opportunités de création de richesse au Sénégal* », il aurait été intéressant de préciser que ces opportunités devront aussi s'offrir aux femmes. La phrase aurait pu être ainsi libellée : ***Promouvoir les opportunités de création de richesse offertes aux femmes et aux hommes du Sénégal.***

Pour la seconde visée : « *Organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement de la capacité des populations pauvres* », il n'aurait pas été superflu d'ajouter les mêmes précisions. Par exemple en utilisant la formulation suivante : ***Organiser l'égalité des chances et l'équité entre les sexes dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement de la capacité des femmes et des hommes victimes de la pauvreté.***

Pour la troisième visée : « *Assurer la protection des groupes vulnérables* », il faut noter, à ce niveau que l'ambition des concepteurs du DSRP qui se limite à la **protection des groupes vulnérables** est en deçà de la formule consacrée dans la littérature des « *développeurs* ». Dans les textes officiels on clame généralement la volonté des décideurs d'assurer « *la survie, la protection et le développement des populations vulnérables* ». Au delà de la formulation qui aurait pu être améliorée c'est l'option globale qui sera questionnée. (cf, chapitre ??? in infra).

3.4.1 – Création de richesse

Le premier sous chapitre correspond à l'axe relatif à la **création de richesse**, l'objectif étant de relancer la croissance (pour atteindre le taux annuel de 7 à 8% d'ici 2003-2005) et augmenter les revenus par tête

en vue de les doubler dans les 15 prochaines années. Il est intéressant de noter que pour atteindre ces objectifs, les concepteurs du DSRP préconisent les mêmes recettes et les mêmes mesures qui sous-tendaient les PAS.

Le diagnostic de la pauvreté montrait sa forte localisation en milieu rurale mais une double influence de sa prévalence par la taille du ménage le sexe du chef de ménage. Or, si on envisage, à juste de mettre l'accent dans les zones rurales, (paragraphe 69) rien n'est mentionné explicitement au sujet du second constat. En ce qui concerne les secteurs porteurs de la croissance au sein desquels les activités de lutte contre la pauvreté seront identifiés, rien ne garantit que les femmes seront des bénéficiaires à part entière et égales des mesures et actions.

Aussi le choix de centrer la stratégie macro-économique de croissance (paragraphe 70) sur les exportations des biens et services est peut être pertinent au plan général mais pour ce qui concerne la correction des inégalités ses vertus sont limitées. En effet, très peu de femmes peuvent se prévaloir de la surface financière et des autres facteurs nécessaires à la compétitivité.

La volonté de stimuler le développement des unités de transformation des produits agricoles (paragraphe 71) est certes louable et pourrait augmenter les opportunités offertes aux femmes, mais cela suppose des mesures explicites pouvant garantir leur maintien dans cette activités. Plusieurs études ont déjà établi que quand les femmes, à travers leur savoir faire séculaire, démontrent la rentabilité d'une activité, elles courent des risques considérables d'en être chassées. Combien d'unités de transformation de la pâte d'arachide ou de micro-entreprises semi-modernisés dans la filière du mil ont effectivement des femmes comme promotrices et/ou managers ?

La section consacrée à **la promotion du développement agricole** est d'une importance capitale pour les femmes dans un pays dont l'Agriculture est la vocation fondamentale. Le programme d'actions prévu à cet effet s'articule autour (paragraphe 76) de **la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, l'intensification et la modernisation de l'agriculture, l'augmentation et la diversification des revenus ruraux** notamment à travers la promotion des activités à forte valeur ajoutée, le renforcement du rôle des organisations paysannes et le désenclavement des zones rurales.

Là aussi on retrouve les mêmes mises en garde quand au risque d'élargir les disparités de genre en lieu et place de leur réduction. Les hommes et les femmes présentent des profils et des capacités très inégalitaires quant à l'accès et surtout le contrôle des ressources diverses. Qu'il s'agisse des terres (surtout valorisées), des ouvrages hydrauliques, des investissements productifs, des équipements agricoles et de l'ensemble des technologies modernes, les rapports sociaux de sexe dans le monde rural sont particulièrement défavorables aux femmes. Cela constitue en soi une contrainte majeure.

Le fait même de prendre l'exploitation agricole (paragraphe 79) comme unité de base pour l'opérationnalisation des mesures préconisées ne permet pas d'appréhender les besoins et intérêts différentiels des différents membres de la famille. Outre, cette option masque les inégalités et les enjeux de pouvoir et de domination qui se jouent au sein de ladite exploitation. Si la réalité actuelle est peu favorable au choix d'une échelle d'analyse plus petite que le ménage, il convient de déterminer la façon dont ses différents membres seront touchés par les effets des politiques de développement.

Dans la perspective d'augmenter et de diversifier les revenus agricoles (paragraphe 80), il est certes important de faire accéder les paysans au crédit et la promotion des exportations des produits agricoles non traditionnels notamment l'horticulture. Les rédacteurs du DSRP sont peu loquaces sur les modalités qui permettront de toucher les principales actrices dans cette filière. C'est un grand pas d'avoir mentionné que 60% des 6000 emplois de la filière horticole sont occupés par les femmes rurales. Mais l'appréciation d'un tel constat peut aussi inspirer des craintes fondées.

N'est-on pas en train d'assister à un processus non maîtrisé de **prolétarianisation des femmes dans l'horticulture ? Beaucoup d'entre elles sont ainsi passées du statut de productrice plus ou moins autonomes à celui d'ouvrières agricoles dans des exploitations semi-industrielles.** Les règles du jeu étant ce qu'elles sont dans ce type de rapports, ces femmes sont devenues une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci et très faiblement rémunérée. Les expériences et les mots utilisées par les victimes de ce changement de statut inspirent peu d'engouement pour cette perspective, à moins qu'il ne soit préalablement définis des garde fous appropriés.

Il est juste de reconnaître la nouvelle dimension des organisations paysannes (paragraphe 82) et les nouvelles tâches qui leur sont assignées depuis la mise en oeuvre de la NPA et le désengagement de l'Etat. Les femmes offrent un potentiel indéniable pour bénéficier des appuis prévus dans le cadre PSAOP avec une structure aussi représentative, dynamique et ancrée dans tous les villages du Sénégal comme la FNGPF mais il faut s'assurer que les ressources humaines promues à ce soutien sont « conscients et favorables » à la nécessaire promotion de l'égalité et l'équité des sexes.

De manière générale, les stratégies de promotion du développement agricole sont résolument inscrites au plan macro économique, inhibant ainsi les réalités à petite échelle où interviennent en majorité les femmes. En parlant d'intensification et de modernisation de l'agriculture, il est certain que c'est l'agriculture commerciale, de rente qui sera plus promue car c'est elle qui génère des revenus. Or les femmes en plus d'en constituer la main d'œuvre principale sont également présentes dans les cultures vivrières et dans la filière horticole qui leur procurent un minimum de revenus.

Le problème central se situe au niveau de l'invisibilité des femmes au plan macro-économique qui explique, en partie leur invisibilité dans les stratégies globales préconisées par le DSRP dans ce secteur. Pourtant, il est indubitable que le développement agricole ne saurait s'opérer sans la prise en compte effective de leurs besoins et de leurs intérêts spécifiques.

La seconde section portant sur **l'augmentation des revenus ruraux non agricoles** est importante pour au déficit des revenus agricoles. Le rôle des femmes dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles a été démontré. Aussi les futurs projets visant à concrétiser cet axe stratégique tant au niveau de l'agro-foresterie que des micro-entreprises rurales devront s'assurer de développer les potentialités respectifs des femmes et des hommes et de tenir compte des domaines dans lesquels les unes et les autres ont des avantages comparatifs. Les femmes pourraient davantage être appuyées dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles et naturels.

Il en est de même dans la 3ème section relative à la **Nouvelle dimension pour l'élevage.** En effet les stratégies préconisées ne sont pas pensées en fonction des attributs et des rôles socialement assignés aux deux sexes dans le secteur de l'élevage. Il importe de rester conscient, que les femmes sont particulièrement actives dans l'élevage (extensif) des petits ruminants, dans l'aviculture et dans la commercialisation traditionnelle du lait. Tant au niveau du financement du sous secteur que dans l'attribution des crédits, l'organisation des circuits de commercialisation et au plan sanitaire, il faudra veiller à renforcer leur position (ou tout au moins à ne pas la détériorer) .

La section axée sur la **Relance de la pêche** ne semble pas tenir compte de la grande présence et de la visibilité incontestée des femmes dans ce secteur, en dépit du fait avéré que le dynamisme qui lui est reconnu repose, en grande partie sur leurs activités. Il aurait été aisé de noter, avec des chiffres stratifiés, que parmi les 600.000 personnes (paragraphe93) qui ont un travail rémunérateur (17% de la population active) dans le secteur de la pêche, les femmes représentent un pourcentage fort important.

Or, les stratégies définies ne sont pas sensibles à ce constat. Seul le paragraphe 96 mentionne les activités en amont dont la transformation et la commercialisation des produits halieutiques qui sont des domaines de prédilection des femmes du secteur. D'où l'extrême nécessité d'être plus explicite sur la manière dont les besoins spécifiques des intervenants (hommes et femmes) seront traités.

Les autres sections de ce sous chapitre ont trait à la **Promotion de l'artisanat à la densification du tissu industriel, l'Énergie, les Mines, les Activités tertiaires base d'une forte contribution à la formation du PIB et les Mesures d'accompagnement**. Elles s'inscrivent, tout naturellement, dans la même logique que les axes précédents.

Les degrés de compétence des femmes et des hommes (et les données s'y attachant) dans le secteur secondaire ne sont pas fournis. De même que les contraintes et les difficultés spécifiques liés au genre ne sont pas analysés. Cela explique, en partie, le fait que les stratégies qui ont été conçues dans une perspective résolument « gender blind » (aveugle au genre) ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des différents groupes.

On peut aussi s'interroger sur la manière dont les pauvres seront touchés au niveau la promotion des PMI/PME par l'investissement. Y a-t-il les pauvres (femmes et hommes) qui disposent d'un capital leur permettant d'investir ? De manière générale les populations pauvres ne constituent que la main d'œuvre dans ce secteur secondaire. Or, les femmes sont encore moins préparées que les hommes pour s'accommoder de ce statut de prolétaire.

Quant au secteur tertiaire (commerce, tourisme, communications), l'exemple du sous secteur du commerce est fort pertinent pour illustrer le caractère globalisant des stratégies. Il est bien reconnu dans le DSRP que le secteur informel est le « principal pourvoyeur d'emploi en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les néo-urbains » mais ce constat n'est pas réinvesti dans la définition des stratégies qui ne préconisent aucune mesure inhérentes aux spécificités des acteurs et des actrices.

Les **mesures d'accompagnement** incluent la création d'un cadre macroéconomique sain, le renforcement des capacités du secteur privé, la politique d'appui au développement des PME, la politique de l'emploi en appui à la création de richesse. Toutefois, on a noté que là aussi les stratégies ne sont pas stratifiées.

Il aurait été intéressant, notamment au niveau des deux dernières mesures d'inclure des mesures relatives au GPF et aux GIE de femmes qui constituent une donnée importante dans le paysage socioéconomique national. Les stratégies auraient pu prévoir d'appuyer les plus performantes de ces structures en vue de faciliter leur érection en PME. Cela est également valable en ce qui concerne la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)..

3.4.2 – Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

Le sous chapitre, **Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base** est subdivisé en 3 trois sections. La première section relative au **capital humain et renforcement des capacités** s'articule autour de la disponibilité des infrastructures de qualité et de l'accès aux services sociaux de base.

Concernant l'**Éducation et de la Formation**, il convient de noter les efforts incontestables pour réduire les disparités de genre dans ce secteur, notamment à travers l'amélioration du taux de scolarisation des filles. C'est à ce titre d'ailleurs que la visée d'augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a été jumelée avec l'objectif d'améliorer l'indice de parité garçon/fille et la réduction de l'analphabétisme qui frappe les adultes.

Outre l'amélioration de l'accès des filles à l'école, un ensemble de mesures relatives au maintien et à l'allongement de la durée de séjour des filles a été défini. Il est aussi prévu de stimuler la participation des femmes analphabètes dans le cadre des programmes d'«*éducation non formelle*». **Ces mesures sont pertinentes et saluables mais elles n'épuisent pas pour autant les besoins éducationnelles des filles et des femmes pour atteindre l'objectif d'égalité.**

Il faut tout d'abord souligner que l'indice de parité fille/garçon est encore plus défavorable pour les niveaux d'enseignement autres que l'élémentaire et il convient d'y remédier. Concernant la qualité et les contenus des programmes scolaires, il semble qu'au-delà des mesures partielles, **c'est l'ensemble des curricula et la formation des enseignants qu'il faut réformer en fonction de l'approche genre.**

Outre ce préalable incontournable dans l'optique de rendre le secteur de l'éducation et de la formation plus apte à répondre aux intérêts et aux besoins différentiels des deux sexes. Il s'avère aussi nécessaire d'insister sur **l'impératif de mettre l'accent sur la formation qualifiante des filles et des femmes**, en tant qu'elle est une condition sine qua non de la réduction des disparités de genre dans ce secteur et dans les autres domaines qu'il influence, comme celui de l'emploi.

Les stratégies préconisées dans le domaine de **la santé** s'inspirent essentiellement du «Plan National de Développement Sanitaire» (PNDS) mis en place pour la période 1998-2007. La visée centrale s'articule autour de «*l'amélioration du bien être des populations par la réduction de la mortalité infantile-juvénile et maternelle, de la morbidité, des invalidités etc.*» L'approche sectorielle tend à répondre aux besoins spécifiques des «*groupes vulnérables*», notamment les enfants, les femmes.

On note, cependant qu'elle se soucie très peu de l'influence de la situation socio-économique des différents groupes sociaux sur l'accessibilité des services sanitaires ainsi que des enjeux stratégiques de l'approche genre. La femme n'est perçue qu'à travers son rôle fondamental dans la reproduction biologique. Aussi toute la dimension relative aux inégalités de genre dans la lutte contre le VIH/Sida semble être occultée.

Il en est de même pour les points relatifs à **l'Eau potable** ainsi qu'au **Transport – mobilité**. Les stratégies définies pour répondre à la demande quantitative et qualitative dans ces domaines reposent sur la même démarche globalisante qui ne permet pas de garantir la prise en compte des besoins particuliers des femmes et des hommes.

La section portant sur le **Capital naturel et cadre de vie** traite d'une part et de la **Gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; et de l'assainissement** dans son second point. L'importance du premier point dans le développement durable justifie, sans doute, la quantité importante d'objectifs visés pour mieux gérer le capital nature, relever les taux d'accès à l'assainissement et améliorer le cadre de vie.

Les stratégies prioritaires définies sont certes pertinentes mais on note, dans l'ensemble, que la nécessaire responsabilisation des populations (femmes et hommes) dans ces domaines a été sous-estimée. On peut, aussi, s'interroger sur les modalités explicites qui feront des femmes des actrices à part entière et des bénéficiaires effectives des actions liées au renforcement des capacités. Il est pourtant de notoriété que les responsabilités et les prérogatives des hommes et des femmes sont loin d'être similaires, notamment dans le processus de gestion et de préservation de l'environnement.

La section intitulée **Capital social et Bonne gouvernance** traite de deux axes majeurs relatifs à la **lutte contre la corruption** et à la **modernisation de l'administration** d'une part ; et à la **rationalisation et**

l'approfondissement de la décentralisation et du développement local de l'autre. Ces domaines sont appréhendés sous l'angle politique et économique mais leur dimension sociale n'est pas traitée. La décentralisation est principalement perçue comme un ensemble de procédures administratives occultant la nécessité de déléguer le pouvoir aux populations locales (hommes et femmes).

Les difficultés rencontrées par les populations pour participer à l'élaboration et à la gestion des politiques sont reconnues mais le constat est situé au niveau global. Il n'est pourtant, point besoin, d'être un analyste du social pour se rendre compte que, tant au niveau de la Gouvernance que l'optique de la Décentralisation les femmes sont les plus exclues du processus de contrôle et de participation aux instances décisionnelles. Dans un contexte où Bonne Gouvernance et Décentralisation sont évoquée dans le but ultime de «*doper la croissance économique*», on devrait avant tout les considérer comme une question d'équité et de dé-marginalisation effective des femmes et des hommes.

3.4.3 – Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

Le sous chapitre intitulé **Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables** correspond au troisième axe de la stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est à ce niveau que les mesures spécifiquement destinées à la promotion des femmes devraient, en principe, être explicitées étant donné que celles-ci sont incluses dans cette catégorie.

La première section porte sur la **Définition de la vulnérabilité**. La notion est définie comme un "*état de dénuement parfois dû à l'absence ou à la faiblesse de revenus et ressources devant permettre de faire face aux besoins et qui expose à des risques parfois difficile à supporter*". On note ainsi que la vulnérabilité est appréhendée sous l'angle purement économique.

De ce point de vue, on peut s'interroger sur la pertinence de l'option qui tend à confondre toutes les femmes (quelque soit leur poids économique) dans le lot des groupes vulnérables. Si la majorité des Sénégalaises subit effectivement la pauvreté économique (plus que les hommes) on ne peut pas pour autant en déduire qu'elles sont toutes soumises au dénuement total ou à une faiblesse de ressources qui les fait basculer dans la vulnérabilité.

La sanction sociale qui frappe les femmes se situe, en effet, à différents niveaux et revêt, ainsi, un caractère complexe, pluridimensionnel et multiréférentiel. On ne peut l'appréhender de façon correcte qu'en étant conscient de l'échelle à laquelle on situe l'analyse et du registre auquel on se réfère. Il est vrai que quelques soient les fonctions, les attributs circonstanciels et/ou les prérogatives reconnues à certaines femmes dans la sphère publique, toutes les femmes sont assujetties aux mêmes règles du système patriarcal, essentiellement basé sur leur subordination.

En se référant au statut social commun des femmes d'une société donnée, on peut donc considérer, sans avoir tort, que les femmes en général constituent un groupe **vulnérable au plan social, culturel et même symbolique**. De Ndouloumbadji à Oslo cette **donnée est structurante de l'imaginaire social et de la conscience collective** mais elle n'épuise pas pour autant la réalité **de la différenciation sociale interne au groupe des femmes**. La pluralité de leurs conditions de vie, de leur appartenance de classe, la diversité de leur localisation géographique etc.. sont autant d'aspects qui attestent que les femmes sont loin de constituer une catégorie homogène.

Les analystes du social ont fondamentalement raison d'entretenir une distinction conceptuelle entre la **condition socialement assignée à femme dès sa naissance** et la **position particulière occupée par**

certaines femmes dans la société. **Parce qu'elle est revêt fondamentalement un caractère acquis, la position sociale peut changer d'une femme à l'autre y compris à l'intérieur d'une même famille.**

Si la ministre, la parlementaire, l'opératrice économique, la fonctionnaire..., la paysanne et l'employée de maison partagent la même **condition sociale** nul ne doute que leurs **positions respectives dans la sphère économique** sont fortement influencées par les fonctions qu'elles exercent. Ce constat révèle non seulement une grande différence dans le profil économique des femmes du Sénégal, mais appelle aussi des mesures différenciées de la part de ceux qui veulent assurer leur promotion. **Les besoins spécifiques des différents groupes sociaux sont largement tributaires de leur positionnement dans l'espace sociétal.**

Concernant les **caractéristiques et le ciblage des groupes vulnérables**, il est surprenant de constater que seul le lieu de résidence (milieu rural, zones périurbaines) est le critère retenu comme déterminant. Cela masque les autres critères tels que les conditions de vie de ces groupes qui connaissent aussi des disparités de genre. Il convient aussi de souligner que la faculté de basculer dans la précarité économique n'est pas, seulement, l'apanage des groupes ciblés. Si on peut s'accorder sur le fait que les *femmes, les aînés, les enfants, les handicapés, les réfugiés et les déplacés* sont plus exposés à la vulnérabilité, il n'en demeure pas moins que même les hommes adultes, travailleurs (tous secteurs confondus) et bien portants peuvent devenir vulnérables sous l'effet de la crise économique.

Les groupes vulnérables présentent certaines similitudes au regard du phénomène de la pauvreté mais cela ne doit pas occulter le fait que chacune de ces catégories connaît une différenciation interne que l'on saurait réduire dans **une généralisation abusive sans risquer de nuire à l'opérationnalité des énoncés préscriptifs**. Le représentant des handicapés à la réunion de restitution (16 mars 2002) ne rappelait-il pas que **«les femmes handicapées partagent les contraintes des autres femmes mais elles vivent aussi celles des handicapés»** ? Il est vrai que cette évidence est d'une simplicité déconcertante mais sa portée heuristique est indéniable.

La section liée à la **prise en charge des groupes vulnérables** est caractérisée par la nette disproportion des mesures destinées aux différents groupes cibles. Entre la page entière réservée à **la protection et la promotion des enfants** et les quatre lignes consacrées **aux femmes**, tout observateur neutre aurait questionné les critères de captation de l'intérêt des rédacteurs du DSRP. On peut aussi s'interroger sur l'option qui n'envisage les stratégies destinées aux femmes que sous l'angle de la **protection**. Outre les incohérences et le traitement inégalitaire des différents groupes cibles, les limites des mesures destinées aux femmes sont intrinsèquement liées à la vision réductrice de leurs attributs.

En effet, toute approche qui se suffit de confondre l'ensemble des femmes dans la catégorie de *«groupes vulnérables»* est **partielle, partielle et souvent tendancieuse**. Rapportée au DSRP, le moins qu'on peut dire, c'est que la démarche préconisée ne permet pas de penser la différenciation sociale qui caractérise le Sénégal des femmes et d'en tirer des leçons qui s'imposent. Elle exclut, ainsi, toute possibilité de définir des actions mixtes visant à s'attaquer, de façon concomitante, aux problèmes multiformes qui se posent aux différentes catégories de femmes.

Il s'y ajoute que les concepteurs du DSRP persistent à cautionner l'approche classique basée sur la concentration des mesures au sein «des poches de sécurité» faisant ainsi l'impasse sur une réalité massive du phénomène de la pauvreté. Il est certes pertinent que l'Etat s'attache *"à encourager et renforcer les filets de sécurité formels et informels en facilitant notamment l'accès aux organismes d'assurance sociale, en encourageant la création de mutuelles de santé et d'autres structures de*

solidarité civile et sociale" mais les filets de sécurité n'offrent que des solutions très limitées face à la vaste étendue de la pauvreté que connaît le pays. On évoque aussi la solidarité sociale agissante sans se questionner sur le degré d'atteinte du potentiel y afférent par le processus de paupérisation.

3.4.4 – Mise en œuvre de la Stratégie

Le sous chapitre titré **Mise en œuvre de la Stratégie** comprend 3 sections. Dans la première, les auteurs déclinent les **Principes directeurs de la mise en œuvre** que sont : la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie, il est étonnant de constater ici que le principe de **l'équité** qui figurait dans les versions précédentes du DSRP, soit enlevé dans le document final.

La section qui porte sur les **Instruments et procédures de mise en œuvre** rappelle essentiellement que le DSRP « *va devenir le cadre de référence à l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement...* » tandis que la dernière qui est relative au **Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi évaluation du DSRP**, montre que sa réalisation sera située aux niveaux stratégique et opérationnel impliquant l'ensemble des acteurs de la société sous l'encadrement de l'Etat.

Sans douter de la volonté des concepteurs de dégager les voies et les moyens les plus idoines pour réduire la pauvreté on peut se questionner sur les modalités effectives qui permettront d'impliquer les femmes et les populations powerless dans la concrétisation du DSRP. Les rapports sociaux de sexe n'ont pas été analysés de manière systématique dans le processus de formulation ; les besoins et les intérêts différentiels des femmes et des hommes ne ressortent nettement dans le document produit ; or cela rend encore plus crucial le besoin de garantir l'implication de tous et de toutes dans la mise en œuvre.

IV – DETERMINANTS ECONOMIQUES DE LA PAUVRETE FEMININE

Les déterminants sociologiques de la pauvreté des femmes ont été analysés tout au long de l'étude, notamment ceux relatifs à la subordination des femmes en tant qu'elle est la cause première de la prépondérance de la pauvreté sur elles. A ce niveau il s'agit simplement de mettre l'accent sur certains facteurs particulièrement saillants, au niveau économique.

La pauvreté est liée au manque d'accès ou à la déficience dans l'accès aux ressources (terres, compétences, connaissances, capitaux, ou relations) et à certaines matérialités (services sociaux). La disponibilité ou non de ces facteurs et les opportunités offertes aux femmes et aux hommes pour y accéder des aspects déterminants du degré de vulnérabilité des gens par rapport au phénomène de pauvreté.

4.1 - LES DÉFICIENCES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE COMPÉTENCES

Le contexte de la mondialisation dominé par la compétition économique et les mutations rapides impose à tous les pays l'impératif d'investir massivement dans l'éducation, la formation et le développement des compétences de leurs habitants. L'acquisition de compétences et l'aptitude à faire prévaloir ces compétences sont déterminantes pour l'insertion des femmes et des hommes dans les circuits de production.

L'une des causes de la pauvreté féminine résulte des options qui ont contribué à limiter les opportunités d'accès des femmes à l'éducation, à la formation et au développement de leurs compétences. Au Sénégal, en dépit des efforts consentis les disparités de genre sont encore criantes dans ce domaine.

Or, la marginalisation des femmes dans le développement des connaissances, des aptitudes et des compétences alliées aux contraintes socioculturelles freinent leur accès aux postes de responsabilité. Elle ralentit, aussi le processus des changements structurels nécessaires à l'égalité des sexes face aux opportunités et à la prévention des risques d'exclusion et de marginalisation dans des économies régies par des règles de compétitivité et de productivité.

4.2 - LE FAIBLE ACCÈS AUX BIENS ET AUX FACTEURS DE PRODUCTION

La présence des femmes et des hommes dans les circuits de production est largement tributaire de leur accès aux biens et aux facteurs de production. La répartition équitable des facteurs de production tels que la terre, les intrants, le crédit, la technologie, les techniques modernes, l'information etc.. est déterminante pour garantir à tous et à toutes les moyens de leur subsistance.

Au Sénégal comme partout en Afrique les hommes et les femmes ont un accès très inégalitaire à ces ressources. Les femmes ont souvent été exclues de ce processus et cela restreint leur accès aux opportunités et leur capacité d'insertion dans les principaux circuits de production. Une telle situation constitue une des causes structurelles de la prévalence de la pauvreté chez les femmes.

En l'absence de mesures spécifiques visant à corriger de telles pratiques, les opportunités d'accès aux activités productrices seront toujours limitées en ce qui concerne les femmes, les risques de leur marginalisation restant alors élevés.

4.3 - LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)

En plus des causes susmentionnées, la pauvreté féminine résulte aussi des conséquences des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) entrepris dans les pays d'Afrique à la suite de la situation de récession qui a frappé l'économie mondiale. Le Sénégal s'est engagé dans des programmes successifs d'Ajustement Structurel avec la Banque Mondiale et le FMI, dans le but d'assainir le cadre macro-économique et de créer les conditions nécessaires à une croissance forte durable.

Les réformes entreprises ont, officiellement, permis d'augmenter les taux de croissance annuel moyen et d'améliorer les finances publiques. Mais, après vingt ans d'application des réformes économiques, la

situation globale des femmes et des hommes et les conditions de vie de la majorité se sont nettement détériorées. Les restrictions budgétaires qui ont été imposées dans le cadre de la restructuration de l'économie ont eu des impacts néfastes sur les femmes et les couches les plus démunies. Les programmes de rationalisation et de modernisation des entreprises publiques ont été accompagnés de compression de personnel, masculin et féminin et partout dans le pays les femmes et leurs enfants ont été les plus pénalisés par cette situation. Bien évidemment les effets subséquents à la dévaluations du Franc CFA, en tant qu'elle est une mesure d'ajustement ont aussi été des plus néfastes.

Le concept d'"*empowerment*" (acquisition de pouvoir) posé par les féministes du Tiers Monde, comme une préoccupation majeure dans leur combat contre les dominations sexiste et impérialiste, est d'une actualité brûlante dans le contexte de notre pays. La marche vers l'équité de genre et l'égalité des sexes est un fait universel. Les acteurs du jeu politique et développementiste doivent résolument s'engager à aller dans le sens de l'Histoire. Les nouvelles autorités du Sénégal ont impulsé une dynamique assez intéressante mais elle mérite d'être confortée pour que les Sénégalaises puissent pleinement jouir du printemps de l'alternance.

Il importe de souligner que si les mentalités sont encore dures à changer, les actes posés dans beaucoup de domaines dont la formulation du DSRP fondent légitimement l'espoir nourri par tous ceux et celles qui croient qu'un nouveau paradigme devra se structurer.

V – CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Il convient de noter avec l'ensemble des acteurs de la société civile rencontrés par notre mission que **le titre du document traduit en lui-même la faible ambition de ses concepteurs**. Au delà du constat que la lutte contre la pauvreté n'épuise pas la problématique du développement, on semble avoir renoncé à l'objectif de **l'éradication de la pauvreté** pour se limiter **à la réduire**. Les planificateurs avertis seraient, certes, tentés de rétorquer que la définition d'un tel document doit d'abord reposer sur le caractère réaliste du but et des objectifs qui lui sont assignés. Force est, cependant, de reconnaître que c'est inique de fixer l'horizon de tout un peuple dans la visée de combattre ou de réduire la pauvreté.

5.1- CONSTATS

Au plan général

- Volonté reconnue de l'Etat d'impliquer les différents acteurs (invitations : société civile, secteur privé, collectivités locales, partenaires au développement) ;
- Déficiences multifformes dans la concrétisation de cette volonté qui s'est traduite par une limite incontestable des résultats qui en étaient attendus ;
- Document non novateur, désincarné : plus le fruit d'une ingénierie institutionnelle que le reflet des constats de terrain (perte de sens, évacuation des micro besoins identifiés dans les rapports régionaux) ;
- Défaut de congruence entre les différentes parties du document : objectifs et stratégies ne sont pas toujours informés par les constats réalisés dans le diagnostic ;
- Non systématisation de l'approche genre ; diagnostic, objectifs et stratégies non différenciés surtout sur les aspects macro-économiques ; efforts notables pour fournir des données sexospécifiques dans les domaines sociaux mais occultation des questions d'enjeu ;
- Postulats de base, démarche d'ensemble, expertise mobilisée, équipes, outils et méthodologie de recherche .. non favorables à la mise en œuvre d'une approche transversale des rapports sociaux de sexe ;

Au niveau de la société civile

- Acteur central et incontournable dans le dispositif national, la société civile est perçue comme une «nébuleuse» caractérisée par une nette opacité que ses membres auto-qualifient de «suspecte», d'«affairiste», de «tremplin pour accéder au pouvoir» et d'autres termes éloquentes ;
- Communauté hétérogène et hétéroclite, la société civile est prise dans le piège de la représentativité et consacre son énergie pour développer des stratégies de survie, d'accaparement et de pilotage en vue ;
- Plus grande préoccupation (d'une partie de la Sté civile) à gérer le succès acquis, au plan international, par les ONG apparues, dans les années 80, comme le troisième acteur entre l'Etat et le Marché qu'à développer leurs propres performances ;
- Rapports avec l'Etat caractérisés par un conflit de culture, une suspicion réciproque et des rivalités (registre Domu Baay ou wuj) inhérentes à la volonté de sauvegarder ou d'élargir leurs fonctions et prérogatives respectives ;
- Par souci de garder ou de conquérir la rente institutionnelle et/ou de capter les financements extérieurs, une partie de la Sté civile est plus préoccupée que l'Etat par la raison d'être de l'Etat (assurer le service public) ;
- Absence de sécurité financière, précarité, dépendance structurelle (ressources cycliques fréquemment remises en cause) etc.. imposent à la société civile des rivalités internes et l'impératif commun d'intégrer les contraintes des donateurs ;
- Défaut de conscience des véritables enjeux soulevés par le DSRP et les CSLP ; manque de confiance dans les instigateurs du processus (BM et FMI) ; déficiences multifformes et

méconnaissance des compétences et des limites de la communauté sont autant de problèmes qui ont été soulevés.

Au niveau du cadre endogène du DSRP

- Contraintes liées à l'instabilité institutionnelle du Gouvernement (3 Ministres des Finances en un an), à la période de démarrage l'exercice (juin, vacance des bailleurs de fonds et travaux agricoles), à la surcharge du calendrier, à la courte durée du processus ;
- Limites inhérentes à l'étroitesse du cadre de la participation (peu généreux et non inclusive des aspects et modes de participation générées par une partie de la population) et à la non prise en compte des attributs et des capacités différentiels des acteurs en jeu (notamment les femmes et les hommes et leurs organisations) ;
- Effets subséquents à la gestion du processus : taille importante des groupes ; remise tardive des documents (lancement et validation) ; attitude directive, rigide et non appropriée à la participation, fort taux d'abandon en cours du processus plutôt consultative que participative ;
- Déficience relative à l'évacuation du potentiel politique du concept de Pauvreté et partialité de son diagnostic : absence d'un diagnostic sociétal permettant d'éclairer la dimension sociologique de la pauvreté et de révéler les rapports sociaux qui déterminent le vécu du phénomène ; non inclusion, dans la problématique de la pauvreté (surtout politique) des acteurs institutionnels ;
- Manque d'expertise en matière GeD et faible capacité des différents acteurs à garantir la systématisation de la prise en compte transversale des intérêts et besoins différentiels des femmes et des hommes même si personne ne rejette son adoption voire son appropriation du point de vue du principe ;
- Evacuation (consciente ou non) de la charge idéologique du concept de genre qui, en étant sacrifié au mythe de la neutralité et à l'ambition de « scientificité » de l'ingénierie technocratique a, ainsi, perdu sa dimension originelle de revendication et transformation de la société (pour la rendre plus juste et plus égalitaire) ;

Au niveau du cadre exogène

- Contraintes relatives aux inégalités structurantes des rapports qui unissent l'Etat et les Bailleurs de fonds ; limites inhérentes aux contours de la coopération internationale et au «Partenariat» (ou arnaque?) telles qu'elles se matérialisent dans la réalité ;
- Caractère «powerless» de l'Etat face aux IFM qui induit une frilosité (manque de courage ?) et en fait le bras interne pour l'exécution des initiatives décidées (par les «partenaires») à partir d'un ailleurs qui, bien souvent, n'intègre pas les contraintes et réalités nationales ;
- Réduction de l'Etat à une catégorie parmi les autres (différentes constituantes de la société civile..) au risque de remettre en cause sa fonction de souveraineté, son rôle d'arbitre et de régulateur des intérêts pluriels qui s'expriment au sein de l'espace sociétal (explosion potentielle, confusion paradigmatique et inversion des prérogatives) ;

- Effets subséquents aux conditions d'émergence des CSLP (faillite des PAS) soumis aux mêmes conditionnalités que les PAS ; au manque de légitimité des IFM à lutter contre la pauvreté et/ou à développer les clients potentiels ; à leur vocation d'endetter les pays sous-développés tout en y maintenant des conditions favorables au remboursement de la dette ;
- Déficiences relatives à l'approche économiciste du concept de pauvreté ; à la volonté d'occulter les causes structurelles du processus de paupérisation (dont l'échelle dépasse l'unité nationale) ; et au fait que la définition des priorités «nationales» reposent essentiellement sur des impératifs dictés de l'extérieur ;
- Excommunication du concept et du débat sur le développement (au profit de la pauvreté) hypothéquant ainsi toute possibilité de bâtir une vision prospective ; le concept de pauvreté qui décrit un état, ne saurait être l'horizon offert aux peuples appauvris ; faible ambition du DRSP (réduction et non éradication de la pauvreté) ;
- Elasticité de la notion de Participation telle que évoquée par le FMI qui en décidant de ne pas définir le contenu qu'il y met laisse un libre court aux imaginaires des différents acteurs ; perception de la participation comme une conditionnalité supplémentaire qui ne favorise pas l'adhésion et la sérénité indispensable à sa fécondité.

5.2 - RECOMMANDATIONS

Au niveau du document

- Utiliser tous les moyens acceptables pour contraindre les décideurs à enrichir la version actuelle du DSRP sur certains aspects, à y ajouter une dose de souplesse et envisager des gardes fou pour garantir les intérêts des femmes ;
- intégrer la possibilité pour la société civile de poursuivre et de compléter le diagnostic en intégrant la dimension socio-politique de la pauvreté ;
- sortir de la logique de l'approche classique qui s'attaque à la pauvreté sous l'angle des poches et filets de sécurité très peu adaptée à la réalité nationale caractérisée par une très forte prévalence de ce phénomène dans tous les milieux ;
- **adopter une approche transversale et systématique des questions de genre dans toutes les parties constitutives du document, en vue de cerner l'ensemble des enjeux et de mieux appréhender la réalité à différentes échelles ;**

Au niveau de la mise en oeuvre

- inscrire la mise en oeuvre du DSRP dans un processus itératif, large et ouvert permettant d'effectuer des recentrages périodiques tenant compte des forces et des faiblesses identifiés dans le document ;
- dissocier les conditionnalités d'annulation de la dette et la participation des populations au processus de réduction de la pauvreté qui, pour être efficace, doit s'inscrire dans une longue durée ;

- réfléchir de façon explicite sur les modalités de la participation de la société civile à la mise en œuvre du DSRP ainsi que sur les moments d'ajustement, de réorientation les plus propices ;
- développer une dynamique exceptionnelle d'IEC autour du DSRP en vue de favoriser son appropriation par la société civile (notamment féminine) et de sensibiliser les populations sur les possibilités de proposer des projets y afférents ;
- mesurer les risques inhérents à la centralisation éventuelle de l'enveloppe de 400 milliards prévue pour le financement du DSRP entre les seules mains de l'Etat (et ses organisations satellites) en trouvant des systèmes de gestion souples où la société civile aura un droit de regard (pour éviter les travers constatés avec le fonds de développement social) ;
- veiller à ce que l'inscription de l'ensemble des financements relatifs à la lutte contre la pauvreté dans le cadre du DSRP (**robinet unique**) n'ait pas des incidences très néfastes sur l'augmentation de la vulnérabilité de la société civile ;

Concernant la société civile

- **Organiser les Assises de la société civile en vue de se donner les se donner les moyens de lucidité indispensables à l'efficacité de son action globale et sa capacité d'infléchir l'orientation actuelle du DSRP.** Ces assises devraient, entre autres, permettre :
 - d'interpeller toutes les forces sociales qui interagissent au sein de la société civile, tout en tentant de savoir qui fait quoi et organiser les convergences et les synergies ;
 - d'analyser les conflits d'intérêts, les compétences, les atouts et les contraintes qui traversent la Société civile, afin de tirer partie de son hétérogénéité et de bâtir sa richesse sur sa diversité ;
 - de répertorier les questions d'enjeux ; s'entendre sur des axes stratégiques et créer des pools d'expertise au sein de cette communauté ;
- avoir l'habitude de capitaliser et rompre avec la logique du spontané et développer une vision proactive sur l'ensemble des questions stratégiques qui alimentent la problématique nationale malgré les contraintes matérielles et institutionnelles ;
- **atténuer les effets du duel qui oppose l'Etat Providence (qui n'a plus les moyens de sa vocation) et la société civile messianique, par la reconnaissance du droit de chaque personne, à être le sujet de la transformation de son environnement économique et politique ;**
- dégager les plages de convergences et de complicités possibles entre l'Etat et la société civile notamment en ce qui concerne la dénonciation des règles du jeu dictées par l'extérieur, tout en veillant à maintenir la cohérence interne de chaque partie ;
- **renforcer** la société civile en vue d'augmenter sa capacité à pallier au « manque de courage » de l'Etat et/ou à le relayer sur des questions sensibles, notamment dans les moments clefs de négociations avec les « partenaires » ;

- **intégrer de façon systématique l'approche genre dans les démarches, les outils et les activités de la société civile, sur la base d'une planification réaliste, au lieu de traiter les problèmes des femmes comme des questions spécifiques, particulièrement pour les ONG mixtes et les organisations faïtières les plus représentatives ;**
- recenser l'expertise (organisée ou non) susceptible d'apporter une valeur ajoutée sur les questions de genre et capable de porter une réflexion complexe dans la problématique globale du développement ;
- encourager l'émergence d'une société civile féminine, non chapeauté, représentative, garante de ses prérogatives et capable de peser sur le processus de développement du pays
- encourager les différentes constituantes du mouvement en avant des femmes à nouer des alliances stratégiques en vue de maximiser leurs chances d'infléchir la tendance lourde qui consiste à les marginaliser ;

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

1. Aide Transparence, Février 2002, **Contextualiser les DSRP** Par Waly Ndiaye
2. Aide Transparence, Janvier 2002, **Compte rendu de la réunion restreinte des Organisations de la Société Civile sur le DSRP au Sénégal**
3. Direction de la Planification, Juin 2001, **Travaux préparatoires du X^{ème} Plan – Programme National de Bonne Gouvernance**
4. **Directive opérationnelle 4.15** de la Banque Mondiale, 1992, P.5
5. Maréma Touré, 1996, **Femme, Genre et Initiatives de Développement en Afrique Sub-saharienne: Théories et Pratiques**, Thèse de Doctorat, IEDES, Paris
6. MEFP, **Compétitivité et Développement Humain Durable**, IX^e plan, 2^e draft, 1996
7. MEFP, **Plan quadriennaux de développement économique et social**, I^e Plan 1960-1964, II^e Plan 1965-1969, III^e Plan 1969-1973, IV^e Plan 1973-1977, V^e 1977-1981, VII^e Plan 1985-1989, VIII^e Plan 1990-1995.
8. MFEF, 1985, "**Bilan de la décennie pour la femme, rapport du Sénégal**" pour la Conférence Nairobi, Dakar, pp. 15-28.
9. MFEF, 1993, "**Femmes Sénégalaises à l'horizon 2015**", Dakar, Imprimerie Saint-Paul, 239 p.

10. MFEF, **Femmes Sénégalaises à l'Horizon 2015**, Version abrégée, Dakar, 1993.
11. MFEF, **Rapport national sur les femmes**, Dakar, 1994.
12. MFEF/UNIFEM, 1990, "**Rapport d'évaluation du Plan d'Action de la Femme au Sénégal**", Dakar, Sénégal, 1990.
13. Ministère de l'Economie et des Finances, Décembre 2001, **Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**
14. Ministère de l'Economie et des Finances, Octobre 2001, **Rapports de synthèse Groupes thématiques**, Elaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
15. Ministère de l'Economie et des Finances/PNUD, Septembre 2001, **Enquête de la Perception de la Pauvreté au Sénégal (EPPS)**, Rapport national de Synthèse par Abdou Salam Fall
16. Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, 8 mars 2002, **Note introductive Journée Internationale de la Femme sur le thème "Genre et Pauvreté"**
17. Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, Octobre 2001, **Decrets fixant modalités d'application des lois à faire prendre au courant du 4ème trimestre 2001**
18. Ministère de la Famille et de la Petite Enfance, Octobre 2001, **Programme d'Activités Trimestriel, période Octobre - Décembre 2001**
19. Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, 2001, **Etat d'exécution de la lettre de mission N° 2542 du 19 juillet 2000 - Bilan de la Direction du Bien être familial 2000 – 2001**
20. Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale, Septembre 1998, **Plan d'Action du Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale**
21. Ndiaye Khady Fall, 1992, "**Les politiques Gouvernementales de Promotion des femmes**", Dakar, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, 36 p.
22. Ndiaye Khardiata Lo, 1992, "**Les politiques gouvernementales de promotion féminine**", Dakar, Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, 27 p.
23. OXFAM America/ENDA Tiers Monde, Décembre 2001, **Participation et cohérence au sein des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté ? Les cas du Sénégal et du Burkina Faso**, par K.Dahou, T.Dahou, E.Hazard
24. UNIFEM, 1999, **Analyse du mécanisme national chargé de l'implantation de la plate forme d'action de la femme de Pékin/le cas du Sénégal**, réalisée par Dr. Maréma Touré

ANNEXES

1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE

2. ELEMENTS DE METHODOLOGIE

1 - RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

- 1) Passer en revue la littérature relative à la problématique du genre par rapport au développement dans le contexte sénégalais en mettant l'accent sur les facteurs sexo-spécifiés, culturels et religieux.
- 2) Décrire et analyser succinctement la politique du gouvernement sénégalais en matière de genre, de droits de la femme et de l'application de ces droits dans la vie active et à l'échelle domestique.
- 3) Analyser du point de vue du genre la prise en compte des facteurs spécifiques aux femmes et insuffisamment ou non prises en compte par le DSRP.
- 4) Décrire et analyser les dimensions sociales et les déterminants de la pauvreté féminine en rapport avec l'état général de la pauvreté au Sénégal.
- 5) Suggérer des solutions alternatives pour une meilleure prise en compte des femmes dans les stratégies anti-pauvreté, particulièrement celles préconisées par le DSRP.

S

2 - ELEMENTS DE METHODOLOGIE

L'approche a respecté la spécificité du mandat, aussi dans le but de mener cette étude sur la prise en compte de la dimension genre dans le DSRP, nous avons mis en place une démarche d'ensemble, mais en partant d'abord de postulats directeurs.

- **Postulats de base**

Trois principaux postulats fondent notre approche et permettent d'observer une certaine distanciation épistémologique:

I) Les femmes ne doivent pas se prononcer uniquement sur les questions féminines où sur les "problèmes féminins" ; elles doivent aussi avoir un point de vue sur la problématique globale de la réduction de la pauvreté au Sénégal et sur l'ensemble des questions d'enjeux. II) Du fait que le DSRP n'a pas encore connu un début de mise en oeuvre, nous avons décidé de ne pas le questionner en dehors du processus de production. III) Procéder à une analyse qualitative basée sur l'approche **Genre et Développement**, qui induit une différence fondamentale avec l'approche **Femme et Développement**. En effet, il est plus facile de questionner les problèmes des femmes que d'analyser le soubassement et les causes structurelles des inégalités de sexe (dans l'accès -et le contrôle- aux ressources, au pouvoir de décision et aux services sociaux de base).

- **Réalisation de l'étude**

Nous avons observé deux moments distincts dans la collecte et le traitement des données:

1) Dans un premier temps, il a été effectué **la collecte et le traitement des données secondaires** à travers une revue critique de la littérature relative à la problématique du genre, à la promotion féminine, au phénomène de la pauvreté et à la lutte contre la pauvreté. nous avons procédé à l'Analyse de contenu des documents de rapports de synthèse des Groupes thématiques, de l'Enquête de Perception de la Pauvreté, qui ont sou-tendu le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

2) En second lieu fut **la collecte et le traitement des données primaires**, à ce niveau la démarche participative a été privilégiée, afin de compléter les données existantes et stratifiées. à cet effet, nous avons discuté avec des personnes ressources des organisations représentatives de la société civile féminine et mixte ou tout simplement indépendantes sur le Processus du DSRP, autour de thématiques fortes. Les principaux outils de recueil des données utilisés sont : l'entretien semi-directif individuel, l'entretien collectif (focus-groups) avec des acteurs clefs et un Forum avec le Comité Consultatif de la Femme.

En somme, nous avons procédé à une approche qualitative pour évaluer de manière approfondie et pertinente l'ensemble du processus et le document final de stratégie de lutte contre la pauvreté, particulièrement sous l'angle de l'approche genre.